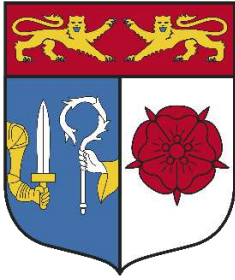


PACY-SUR-EURE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 11 mars 2026

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Valérie BOUGAULT, Laurence MOURGUES, David GUICHARD, Stéphane BAUDOIN, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Armelle MAROILLEZ, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Frédérique ROMAN, Julien CANIN, Véronique SERVANT, Benoît BROCHETON, Michel GARNIER, Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Isabelle MACE, Christophe BOUDEWEEL, Yann DUPOND, Claire PETRY, Guillaume HUREL, Marlène JEGU, Benjamin BOUGEANT.

Pouvoirs : Véronique SERVANT à Alain DUVAL, Yann DUPOND à Benoît METAYER, Benjamin BOUGEANT à Laurence MOURGUES.

Charlotte CRAMOISAN a été élue secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 22 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R08-2026 Fixation des taux des taxes locales pour 2026

Rapporteur : Yves LELOUTRE

Exposé des motifs : Comme chaque année, le Conseil Municipal fixe les taux communaux d'imposition des taxes communales.

Depuis de nombreuses années, la commune n'avait pas voté d'augmentation de taux, et pour mémoire la création de la Commune Nouvelle en 2017 a nécessité l'harmonisation des taux de la fiscalité entre les deux anciennes communes. En 2024 la Commune a toutefois été contrainte de revaloriser ses taux afin de tenir compte de l'inflation, pour maintenir la bonne capacité d'investissement de la Commune et lui permettre de réaliser les investissements indispensables à la modernisation de ses équipements et l'amélioration continue du cadre de vie des Pacéens et Pacéennes.

Objet : R08-2026 Fixation des taux des taxes locales pour 2026

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
 Reçu en préfecture le 24/03/2026
 Publié le
 ID : 027-200063774-20260311-R08_2026BIS-DE

Taxe d'habitation	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Pacy sur Eure	10,42%	10,42%	10,42%	10,42%	10,42%	10,42%	10,42%	10,63%	10,74 %
St Aquilin de Pacy									

Foncier bâti	2017	2018	2019	2020	2021*	2022*	2023*	2024*	2025
Pacy sur Eure	26,25%	26,25%	26,25%	26,25%	46,49%	46,49%	46,49%	47,42%	47,89 %
St Aquilin de Pacy									

*A compter de 2021, la part départementale de 20,24% est transférée à la commune suite à la suppression de la TH

Foncier non bâti	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Pacy sur Eure	53,80%	53,80%									
St Aquilin de Pacy	47,81%	47,71%	48,60%	48,60%	48,60%	48,60%	48,60%	48,60%	48,60%	49,57	50,07 %

Comme les années précédentes une revalorisation des bases d'impositions, à hauteur de 0.8 % pour l'année 2026, a été instaurée par la Loi de Finances.

Pour l'année 2026 il est donc proposé de revaloriser les taux de fiscalités à hauteur de seulement 1 % afin de maintenir des recettes fiscales suffisantes pour tenir compte de l'inflation et des pertes de recettes (DCRTP...) ou dépenses nouvelles supportées par les collectivités locales liées à la Loi de Finances 2026 (Cotisations CNRACL, maladie, baisse des dotations...).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 3 Août 2016, actant la création de ladite Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure,

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2026 présenté en séance du 03 février 2026,

Considérant la nécessité de revaloriser de 1% les taux des taxes locales pour l'année 2026, pour réaliser les investissements indispensables à la modernisation des équipements communaux et l'amélioration continue du cadre de vie des Pacéens et Pacéennes.

Objet : R08-2026 Fixation des taux des taxes locales pour 2026

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

ID : 027-200063774-20260311-R08_2026BIS-DE

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : De fixer les taux des taxes communales pour 2026 comme suit :

Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 10,85 %

Taxe sur foncier bâti : 48,37 %

Taxe sur foncier non bâti : 50,57 %

Fait à Pacý sur Eure, le 11 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Objet : R09-2026 Attributions de subventions aux associations locales pour 2026



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 11 mars 2026

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Alain DUVAL, Céline MIRAU, Hugues PERROT, Carole NOEL, Valérie BOUGAULT, Laurence MOURGUES, David GUICHARD, Stéphane BAUDOIN, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Armelle MAROILLEZ, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Frédérique ROMAN, Julien CANIN, Véronique SERVANT, Benoît BROCHETON, Michel GARNIER, Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Isabelle MACE, Christophe BOUDEWEEL, Yann DUPOND, Claire PETRY, Guillaume HUREL, Marlène JEGU, Benjamin BOUGEANT.

Pouvoirs : Véronique SERVANT à Alain DUVAL, Yann DUPOND à Benoît METAYER, Benjamin BOUGEANT à Laurence MOURGUES.

Charlotte CRAMOISAN a été élue secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 22 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R09-2026 Attributions de subventions aux associations locales pour 2026

Rapporteur : Alain DUVAL

Exposé des motifs :

Comme chaque année lors du vote du budget, il convient d'attribuer pour l'exercice 2026 une subvention aux associations locales. Il est proposé de poursuivre notre soutien financier au tissu associatif local afin de maintenir et développer son dynamisme.

- *Art. 6574 : subvention de fonctionnement aux associations*

Le montant total des aides demandées par les associations en 2026 est de 230 293€.

Il vous est proposé que l'attribution individuelle des subventions accordées en 2026 aux associations soit identique à 2025 et ce dans la limite des subventions demandées, comme l'indique le tableau annexé hors subventions exceptionnelles.

Objet : R09-2026 Attributions de subventions aux associations locales p

Pour le budget primitif 2026, il est par ailleurs proposé de réserver la somme de 39 707€ en prévision de demandes de subventions complémentaires ou exceptionnelles en cours d'année, soit une inscription budgétaire totale de 270 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les demandes de subventions déposées par les associations pour l'année 2026,

Considérant qu'il convient d'approuver les subventions 2026 aux associations dans le cadre de la politique de soutien communale au milieu associatif,

Après en avoir délibéré,

Les élus ne participent pas au vote lors de l'examen des subventions pour les associations dont ils sont membres.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (David GUICHARD ne participe pas):

Article 1 : D'attribuer les subventions aux associations comme énoncé ci-dessous pour un montant total de 230 293€ et de réserver 39 707€ pour d'éventuelles demandes complémentaires :

Objet : R09-2026 Attributions de subventions aux associations locales pour 2026

Subventions 2026

Associations	Subventions accordées en 2025	Subventions demandées pour 2026	Propositions pour le BP 2026
Activités sociales	2 800,00 €	3 000,00 €	2 800,00 €
Amicale du personnel de Pacy	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Part'Âges	800,00 €	1 000,00 €	800,00 €
Prehandys 276	- €	- €	
Corps constitués	1 555,00 €	555,00 €	1 555,00 €
Amicale de la 2ème DB	35,00 €	35,00 €	35,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 000,00 €	pas de demande	1 000,00 €
Union Nationale des combattants	520,00 €	520,00 €	520,00 €
Divers	2 400,00 €	4 500,00 €	2 400,00 €
Les chats libres couturois	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
SPA Evreux	900,00 €	3 000,00 €	900,00 €
Loisirs et tourisme	66 318,00 €	70 300,00 €	65 018,00 €
TESAP (théâtre)	1 300,00 €	pas de versement en 2025/pas de demande	- €
La Chocol'Arterie	300,00 €	400,00 €	300,00 €
Accord 'Eure Chorale	700,00 €	900,00 €	700,00 €
Amis des monuments et sites de l'Eure	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Billard Club Pacéen	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Borsalinos fanfare	2 300,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €
Chemin de fer de la vallée de l'Eure	1 000,00 €	pas de demande	1 000,00 €
Comité des fêtes de Saint Aquilin	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Festipacy - VASCP	- €	- €	- €
La Bonne touche	350,00 €	non communiqué	350,00 €
La Cimaïse Pacéenne	- €	- €	- €
L'Arpège	54 868,00 €	57 000,00 €	54 868,00 €
Les chipies	2 600,00 €	2 800,00 €	2 600,00 €
Scouts et guides France - groupe Pacy vallée Eure	1 000,00 €	5 000,00 €	1 000,00 €
Scolaires	30 800,00 €	9 300,00 €	30 800,00 €
Ecole Duguay - coopérative	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Ecole Dulong - Coopérative	3 500,00 €	5 000,00 €	3 500,00 €
Ecole Jeanne d'Arc	23 000,00 €	pas de demande	23 000,00 €
Ecole maternelle Coignard - Coopérative	- €	- €	- €
Ecole maternelle les Hérons	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €
Sports	130 720,00 €	134 660,00 €	127 720,00 €
Anamorphose	500,00 €	500,00 €	500,00 €
L'Eure de la forme	500,00 €	1 000,00 €	500,00 €
Amicale pongiste Pacy Ménilles	2 500,00 €	3 000,00 €	2 500,00 €
Association sportive du Collège UNSS	300,00 €	500,00 €	300,00 €
Association sportive et culturelle de Saint Aquilin (centre équestre)	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Club des nageurs de Pacy et environs	16 500,00 €	16 500,00 €	16 500,00 €
ESVE Athlétisme	3 460,00 €	3 500,00 €	3 460,00 €
ESVE Pacy Ménilles Basket	21 000,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €
Full contact pacéen	- €	- €	- €
Judo Club Pacy	3 000,00 €	3 500,00 €	3 000,00 €
Karate Club	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800,00 €
Pacy Ménilles Racing Club	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
Pacy Sur Eure Volley Ball	5 700,00 €	6 700,00 €	5 700,00 €
Running en Vallée d'Eure 27 Pacy Ménilles	800,00 €	1 000,00 €	800,00 €
Twirling Club Pacy/Ménilles	1 000,00 €	5 000,00 €	1 000,00 €
Union sportive de Saint Aquilin Football	650,00 €	650,00 €	650,00 €
Velo Club Pacéen	24 610,00 €	21 610,00 €	21 610,00 €
TOTAL DEMANDES	234 593,00 €	222 315,00 €	230 293,00 €
RESERVES	35 407,00 €	47 685,00 €	39 707,00 €

Objet : R09-2026 Attributions de subventions aux associations locales p

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 027-200063774-20260311-R09_2026-DE

Fait à Pacy sur Eure, le 11 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Objet : R10-2026 Convention de gestion de subvention avec les associations

PACY-SUR-EURE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 11 mars 2026

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Alain DUVAL, Céline MIRAU, Hugues PERROT, Carole NOEL, Valérie BOUGAULT, Laurence MOURGUES, David GUICHARD, Stéphane BAUDOIN, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoît METAYER, Corinne FISCHER, Armelle MAROILLEZ, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Frédérique ROMAN, Julien CANIN, Véronique SERVANT, Benoît BROCHETON, Michel GARNIER, Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Isabelle MACE, Christophe BOUDEWEEL, Yann DUPOND, Claire PETRY, Guillaume HUREL, Marlène JEGU, Benjamin BOUGEANT.

Pouvoirs : Véronique SERVANT à Alain DUVAL, Yann DUPOND à Benoît METAYER, Benjamin BOUGEANT à Laurence MOURGUES.

Charlotte CRAMOISAN a été élue secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 22 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R10-2026 Convention de gestion de subvention avec les associations

Rapporteur : Alain DUVAL

Exposé des motifs :

Le Conseil Municipal a acté le principe d'une inscription budgétaire globale de 270 000 euros à l'article 6574 – « Subventions aux associations » et décidé du montant individuel des subventions accordées aux associations.

La réglementation en vigueur prévoit qu'une convention de gestion soit signée entre la collectivité et les associations percevant une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €.

Cela concerne l'Arpège d'une part et le Pacy Ménilles Racing Club.

Objet : R10-2026 Convention de gestion de subvention avec les associa

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler les conventions d'objectifs avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : De renouveler ou d'établir des conventions d'objectifs avec les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000.

Fait à Pacy sur Eure, le 11 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

PACY-SUR-EURE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 11 mars 2026

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Valérie BOUGAULT, Laurence MOURGUES, David GUICHARD, Stéphane BAUDOIN, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Armelle MAROILLEZ, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Frédérique ROMAN, Julien CANIN, Véronique SERVANT, Benoît BROCHETON, Michel GARNIER, Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Isabelle MACE, Christophe BOUDEWEEL, Yann DUPOND, Claire PETRY, Guillaume HUREL, Marlène JEGU, Benjamin BOUGEANT.

Pouvoirs : Véronique SERVANT à Alain DUVAL, Yann DUPOND à Benoît METAYER, Benjamin BOUGEANT à Laurence MOURGUES.

Charlotte CRAMOISAN a été élue secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 22 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R11-2026 Subvention au Centre Communal d'Action Sociale – année 2026

Rapporteur : Alain DUVAL

Exposé des motifs :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale et, comme chaque année, il est prévu d'attribuer à cet organisme une subvention de fonctionnement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de verser une subvention à hauteur de 24 000 € pour l'année 2026.

Objet : R11-2026 Subvention au Centre Communal d'Action Sociale – année 2026

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 027-200063774-20260311-R11_2026-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de définir le montant de la subvention 2026 attribué au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : De verser une subvention de 24 000 € au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2026. Les crédits sont inscrits à l'article 657362 du budget primitif 2026.

Fait à Pacy sur Eure, le 11 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

PACY-SUR-EURE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 11 mars 2026

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Valérie BOUGAULT, Laurence MOURGUES, David GUICHARD, Stéphane BAUDOIN, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoît METAYER, Corinne FISCHER, Armelle MAROILLEZ, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Frédérique ROMAN, Julien CANIN, Véronique SERVANT, Benoît BROCHETON, Michel GARNIER, Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Isabelle MACE, Christophe BOUDEWEEL, Yann DUPOND, Claire PETRY, Guillaume HUREL, Marlène JEGU, Benjamin BOUGEANT.

Pouvoirs : Véronique SERVANT à Alain DUVAL, Yann DUPOND à Benoît METAYER, Benjamin BOUGEANT à Laurence MOURGUES.

Charlotte CRAMOISAN a été élue secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 22 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R12-2026 Fixation des participations financières aux formations d'apprentissage

Rapporteur : Alain DUVAL

Exposé des motifs :

Dans le cadre du budget 2026, et comme les années précédentes, la Commune participe financièrement à la formation des apprentis en attribuant une participation pour chaque élève domicilié à PACY-SUR-EURE. Il vous est proposé que cette participation soit plafonnée, selon la demande des centres de formation d'apprentis, à 70 € par élève de notre Commune.

Si une demande de participation financière d'un centre de formation d'apprentis nous parvenait au cours de l'année 2026, il vous est proposé d'autoriser le Maire à verser à ce centre une participation plafonnée à 70 € par élève pacéen.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient d'approuver un montant forfaitaire plafonné par élève Pacéen pour la participation financière de la Commune aux frais de formations des apprentis.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'autoriser le versement aux centres d'apprentissages, d'une participation financière communale plafonnée à 70 € pour les élèves pacéens en 2026.

Fait à Pacy sur Eure, le 11 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE

PACY-SUR-EURE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 11 mars 2026

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pasca! LEHONGRE, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Valérie BOUGAULT, Laurence MOURGUES, David GUICHARD, Stéphane BAUDOIN, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoît METAYER, Corinne FISCHER, Armelle MAROILLEZ, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Frédérique ROMAN, Julien CANIN, Véronique SERVANT, Benoît BROCHETON, Michel GARNIER, Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Isabelle MACE, Christophe BOUDEWEEL, Yann DUPOND, Claire PETRY, Guillaume HUREL, Marlène JEGU, Benjamin BOUGEANT.

Pouvoirs : Véronique SERVANT à Alain DUVAL, Yann DUPOND à Benoît METAYER, Benjamin BOUGEANT à Laurence MOURGUES.

Charlotte CRAMOISAN a été élue secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 22 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R13a-2026 Tarifs publics pour l'année 2026

Rapporteur : Alain DUVAL

Exposé des motifs :

La présente délibération a pour objet la révision des tarifs publics concernant les tarifs suivants :

Application au 1^{er} avril 2026

- Tarifs cimetières : Pacy-Sur-Eure et Saint Aquilin de Pacy
- Tarifs salles communales : Pacy-Sur-Eure
- Tarifs salles communales : Saint-Aquilin-de-Pacy
- Tarifs frais de garde des chats et chiens errants recueillis par la ville
- Tarifs squash (stade de Pacy / Ménilles)
- Tarifs divers

Objet : R13a-2026 Tarifs publics pour l'année 2026

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 027-200063774-20260311-R13A_2026-DE

Pour l'année 2026 compte tenu de l'inflation et de l'augmentation des dépenses de fonctionnement supportées par la Commune il est proposé une revalorisation de 1% des tarifs publics.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que compte tenu de l'inflation et de l'augmentation des charges de fonctionnement supportées par la Commune il est nécessaire de revaloriser les tarifs 2026.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : Décide de revaloriser les tarifs 2026 de 1% (arrondis à l'euro le plus proche) qui s'établissement comme suit :

<u>CIMETIERE :</u>	<u>Tarifs 2022</u>	<u>Tarifs 2023</u>	<u>Tarifs 2024</u>	<u>Tarifs 2025</u>	<u>Tarifs 2026</u>
Concession trentenaire ou renouvellement	207,00 €	220,00 €	224,40 €	231,00 €	233 €
Concession cinquantenaire ou renouvellement	451,00 €	479,00 €	488,58 €	503,00 €	508 €
Caveau provisoire : frais d'ouverture	10,00 €	11,00 €	11,22 €	12,00 €	12 €
Caveau provisoire : par jour d'occupation	1,40 €	2,00 €	2,04 €	2,00 €	2 €
Columbarium (30 ans)	1 119,00 €	1 187,00 €	1 210,74 €	1 247,00 €	1 259 €
Columbarium renouvellement pour 30 ans	345,00 €	366,00 €	373,32 €	385,00 €	389 €
Caveaux 2 places avec concession 50 ans	1 729,00 €	1 833,00 €	1 869,66 €	1 926,00 €	1 945 €
Caveaux 3 places avec concession 50 ans	2 217,00 €	2 351,00 €	2 398,02 €	2 470,00 €	2 495 €
Forfait relatif à l'entretien du jardin du souvenir et de fourniture de plaque pour dispersion des cendres	110,00 €	117,00 €	119,34 €	123,00 €	124 €
Vacation de police	23,50 €	25,00 €	25,50 €	26,00 €	26 €

<u>SALLES COMMUNALES sur PACY :</u>	<u>Tarifs 2022</u>	<u>Tarifs 2023</u>	<u>Tarifs 2024</u>	<u>Tarifs 2025</u>	<u>Tarifs 2026</u>
Centre socio culturel n°1 par jour	155,00 €	165,00 €	168,30 €	173,00 €	175 €
Centre socio culturel n°2 par jour	215,00 €	228,00 €	232,56 €	240,00 €	242 €
Centre socio culturel : toutes les salles par jour	325,00 €	345,00 €	351,90 €	362,00 €	366 €
Leclerc par jour salle seule	315,00 €	334,00 €	340,68 €	351,00 €	355 €
Leclerc par jour avec cuisine	400,00 €	424,00 €	432,48 €	445,00 €	449 €
Leclerc utilisation "omniculte" demi-journée habitant de Pacy (défunt)		50,00 €	51,00 €	53,00 €	54 €
Leclerc utilisation "omniculte" demi-journée extérieur à Pacy		200,00 €	204,00 €	210,00 €	212 €
Salle Dufay - réunion par jour	66,00 €	70,00 €	71,40 €	74,00 €	75 €
Salle Dufay par jour avec cuisine	115,00 €	122,00 €	124,44 €	128,00 €	129 €
Salle du COSEC (gymnase) par jour	155,00 €	165,00 €	168,30 €	173,00 €	175 €

Objet : R13a-2026 Tarifs publics pour l'année 2026

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 027-200063774-20260311-R13A_2026-DE

<u>SALLES COMMUNALES sur ST AQUILIN :</u>	<u>Tarifs 2022</u>	<u>Tarifs 2023</u>	<u>Tarifs 2024</u>	<u>Tarifs 2025</u>	<u>Tarifs 2026</u>
Location Salle Gouesnard pour le week-end					
Aux particuliers, habitants de Pacy sur Eure	630,00 €	668,00 €	681,36 €	702,00 €	709 €
Aux professionnels	780,00 €	827,00 €	843,54 €	869,00 €	878 €
Aux associations locales	355,00 €	377,00 €	384,54 €	396,00 €	400 €
Location de la salle Gouesnard pour une journée, pour diverses manifestations, sans nuisances sonores					
Lundi, mardi, mercredi ou jeudi	325,00 €	345,00 €	351,90 €	362,00 €	366 €
Vendredi, samedi ou dimanche	425,00 €	451,00 €	460,02 €	474,00 €	479 €
Location de la salle Gouesnard pour une demie journée, sans la cuisine, pour assemblée générale ou réunion plénière					
Aux professionnels ou associations locales	165,00 €	175,00 €	178,50 €	184,00 €	186 €
Location de la salle des associations (Maison France Services)					
Aux professionnels ou associations locales	50,00 €	53,00 €	54,06 €	56,00 €	57 €

<u>TARIFS ANIMAUX ERRANTS :</u>	<u>Tarifs 2022</u>	<u>Tarifs 2023</u>	<u>Tarifs 2024</u>	<u>Tarifs 2025</u>	<u>Tarifs 2026</u>
Frais de capture par animal	50,00 €	53,00 €	54,06 €	56,00 €	57 €
Droit d'accueil par animal	30,00 €	32,00 €	32,64 €	34,00 €	34 €
Frais de garde par tranche de 24 heures par animal	10,00 €	11,00 €	11,22 €	12,00 €	12 €

<u>TARIFS SQUASH :</u>	<u>Tarifs 2022</u>	<u>Tarifs 2023</u>	<u>Tarifs 2024</u>	<u>Tarifs 2025</u>	<u>Tarifs 2026</u>
1 heure pour habitants de Pacy-sur-Eure et Ménilles	9,60 €	11,00 €	11,22 €	12,00 €	12 €
1 heure pour habitants extérieurs à Pacy-sur-Eure et Ménilles	13,20 €	14,00 €	14,28 €	15,00 €	15 €

<u>TARIFS DIVERS :</u>	<u>Tarifs 2022</u>	<u>Tarifs 2023</u>	<u>Tarifs 2024</u>	<u>Tarifs 2025</u>	<u>Tarifs 2026</u>
Clef sécurisée	80,00 €	85,00 €	86,70 €	89,00 €	90 €

Objet : R13a-2026 Tarifs publics pour l'année 2026

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 027-200063774-20260311-R13A_2026-DE

Fait à Pacy sur Eure, le 11 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Objet : R13b-2026 Tarifs de cantine, garderie et périscolaire – année scolaire 2026 – 2027



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 11 mars 2026

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Valérie BOUGAULT, Laurence MOURGUES, David GUICHARD, Stéphane BAUDOIN, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoît METAYER, Corinne FISCHER, Armelle MAROILLEZ, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Frédérique ROMAN, Julien CANIN, Véronique SERVANT, Benoît BROCHETON, Michel GARNIER, Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Isabelle MACE, Christophe BOUDEWEEL, Yann DUPOND, Claire PETRY, Guillaume HUREL, Marlène JEGU, Benjamin BOUGEANT.

Pouvoirs : Véronique SERVANT à Alain DUVAL, Yann DUPOND à Benoît METAYER, Benjamin BOUGEANT à Laurence MOURGUES.

Charlotte CRAMOISAN a été élue secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 22 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R13b-2026 Tarifs de cantine, garderie et périscolaire – année scolaire 2026 – 2027

Rapporteur : Alain DUVAL

Exposé des motifs : Comme évoqué lors du précédent Conseil Municipal, il convient de voter les tarifs de garderie et du périscolaire qui s'appliqueront pour l'année scolaire 2026 – 2027. En tenant compte de l'inflation et l'augmentation des dépenses de fonctionnement supportées par la Commune, il est proposé une revalorisation de 1% des tarifs de garderie et périscolaire.

Aussi pour l'année scolaire 2026 – 2027 il sera proposé les tarifs suivants :

Objet : R13b-2026 Tarifs de cantine, garderie et périscolaire – année scolaire 2026-2027

TARIFS GARDERIE - Ecoles Duguay, Hérons, Coignard

(Tarifs 2026- 2027 applicables au 1^{er} septembre 2026)

Au-delà de quatre présences mensuelles, le mois est facturé en fonction du nombre de jour d'école dans le mois.

<u>GARDERIE : année scolaire 2026/2027</u>	<u>Tarifs 2025</u>	<u>Simulation 2026 (+1%)</u>
Matin et soir (par mois) Pacy	40,04 €	40,44 €
Matin et soir (par mois) - Extérieurs Pacy	49,24 €	49,73 €
Matin (par mois) Pacy	17,10 €	17,27 €
Matin (par mois) - Extérieurs Pacy	21,21 €	21,42 €
Soir (par mois) - Pacy	24,67 €	24,92 €
Soir (par mois) - Extérieurs Pacy	27,48 €	27,75 €
Pénalité pour retard à l'école	20,56 €	20,77 €
Tarif exceptionnel par matin ou par soir - Pacy (jusqu'à 4 présences mensuelles - au-delà, le forfait s'applique)	5,52 €	5,58 €
Tarif exceptionnel par matin ou par soir - Extérieurs Pacy (jusqu'à 4 présences mensuelles - au-delà, le forfait s'applique)	7,68 €	7,76 €

TARIFS PERISCOLAIRE - Ecole Dulong

(Tarifs 2026-2027 applicables au 1^{er} septembre 2026)

- Tarification à compter de l'année scolaire 2026-2027 :

Pour mémoire la Caisse d'Allocations Familiales impose une tarification modulée en fonction du quotient familial pour permettre à la Commune de continuer à bénéficier de la Prestation de Services Obligatoire (PSO). La tarification proposée est désormais horaire et modulée comme suit :

<u>TARIFS PERISCOLAIRE - Ecole Dulong</u>	<u>Tarifs 2025</u>				<u>Simulation 2026 (+1%)</u>			
	<u>Matin (1h)</u>		<u>Soir (2h)</u>		<u>Matin (1h)</u>		<u>Soir (2h)</u>	
<u>Périscolaire année 2025-2027</u>	Tarif Habitants de Pacy	Tarif Habitants des autres communes	Tarif Habitants de Pacy	Tarif Habitants des autres communes	Tarif Habitants de Pacy	Tarif Habitants des autres communes	Tarif Habitants de Pacy	Tarif Habitants des autres communes
Tranches de quotient familial								
De 0 à 300 €	0,27 €	0,30 €	0,53 €	0,59 €	0,27 €	0,30 €	0,54 €	0,60 €
De 301 à 600 €	0,64 €	0,72 €	1,28 €	1,45 €	0,65 €	0,73 €	1,29 €	1,46 €
De 601 à 900 €	0,96 €	1,08 €	1,92 €	2,16 €	0,97 €	1,09 €	1,94 €	2,18 €
De 901 à 1 200 €	1,28 €	1,45 €	2,56 €	2,90 €	1,29 €	1,46 €	2,59 €	2,93 €
De 1 201 à 1 600 €	1,59 €	1,80 €	3,17 €	3,62 €	1,61 €	1,82 €	3,20 €	3,66 €
A partir de 1 601 €	1,63 €	1,85 €	3,25 €	3,70 €	1,65 €	1,87 €	3,28 €	3,74 €

Autres tarifs	Tarifs 2025	Simulation 2026 (+1%)
Stage d'activités du soir - Pacy	3,30 €	3,33 €
Stage d'activités du soir - Extérieurs Pacy	4,38 €	4,42 €
Pénalité pour retard à l'école (par retard)	20,56 €	20,77 €

La tarification complète s'applique indépendamment du temps d'accueil réel de l'enfant.

Au-delà de quatre présences mensuelles, le mois est facturé en fonction du nombre de jour d'école dans le mois.

TARIFS RESTAURANT MUNICIPAL

(Tarifs 2026 - 2027 applicables au 1^{er} septembre 2026)

- **Tarification à compter de l'année scolaire 2026-2027 :**

En ce qui concerne les tarifs de la cantine, compte tenu de l'inflation et de l'augmentation des dépenses de fonctionnement supportées par la Commune, il est proposé d'appliquer une augmentation de 5 centimes au coût de l'accueil.

Accueil Méridien 2026 - 2027	Tarifs 2025		Simulation 2026 (+0.05 €)	
	Tarif d'accueil méridien pour les habitants de Pacy	Tarif d'accueil méridien pour les habitants des autres communes	Tarif d'accueil méridien pour les habitants de Pacy	Tarif d'accueil méridien pour les habitants des autres communes
De 0 à 300 €	0,31 €	0,35 €	0,36 €	0,40 €
De 301 à 600 €	0,76 €	0,87 €	0,81 €	0,92 €
De 601 à 900 €	1,13 €	1,29 €	1,18 €	1,34 €
De 901 à 1 200 €	1,52 €	1,73 €	1,57 €	1,78 €
De 1 201 à 1 600 €	1,89 €	2,15 €	1,94 €	2,20 €
A partir de 1 601 €	1,93 €	2,20 €	1,98 €	2,25 €

Par ailleurs, en raison de l'augmentation du coût de revient d'un repas à 8,90€, il est proposé une augmentation de 5 centimes du coût forfaitaire proposé pour la restauration (durée 30 minutes).

Objet : R13b-2026 Tarifs de cantine, garderie et périscolaire – année sc

Restauration 2026 - 2027	Tarifs 2025		Simulation 2026 (+0,05 €)	
	Tarifs pour les habitants de Pacy	Tarifs pour les habitants des autres communes	Tarifs pour les habitants de Pacy	Tarifs pour les habitants des autres communes
Tarifs	1,89 €	2,15	1,94 €	2,20 €

Le coût total de la prestation méridienne pendant la pause méridienne sera donc le suivant à compter de l'année scolaire 2026-2027 (durée 1 heure 45) :

Prestation méridienne 2026 – 2027 (accueil méridien + restauration)	Tarifs 2025		Simulation 2026 (+0,10€)	
	Coût total de la prestation méridienne Habitants de Pacy	Coût total de la prestation méridienne habitants des autres communes	Coût total de la prestation méridienne Habitants de Pacy	Coût total de la prestation méridienne habitants des autres communes
Tranche de quotient familial				
De 0 à 300 €	2,20 €	2,50 €	2,30 €	2,60 €
De 301 à 600 €	2,65 €	3,02 €	2,75 €	3,12 €
De 601 à 900 €	3,02 €	3,44 €	3,12 €	3,54 €
De 901 à 1 200 €	3,41 €	3,88 €	3,51 €	3,98 €
De 1 201 à 1 600 €	3,78 €	4,30 €	3,88 €	4,40 €
A partir de 1 601 €	3,82 €	4,35 €	3,92 €	4,45 €
Tarif de surveillance / Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	Application du tarif accueil méridien selon la tranche de quotient familial			

En élémentaire, le montant à facturer sera basé sur le nombre de jours d'école dans le mois multiplié par le tarif du repas applicable, selon le tableau ci-dessus.

Par ailleurs, les coûts proposés pour le service ponctuel de restauration sont les suivants à compter de l'année scolaire 2026-2027 :

RESTAURANT MUNICIPAL : Année scolaire 2026/2027	Tarifs 2025	Simulation 2026 (+0,10 €)
Personne en stage	4,38 €	4,48 €
Visiteur	7,16	7,16 €
Repas centre aéré SNA	3,96 €	4,06 €
Repas adulte	3,43	3,53 €

Objet : R13b-2026 Tarifs de cantine, garderie et périscolaire – année scolaire 2026 - 2027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2026,

Considérant la nécessité de réétudier pour chaque année scolaire, les tarifs applicables aux différentes prestations dans les structures de la Commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : Décide d'approuver les tarifs pour l'année scolaire 2026 – 2027 comme suit :

TARIFS GARDERIE - Ecoles Duguay, Hérons, Coignard
(Tarifs 2026- 2027 applicables au 1^{er} septembre 2026)

<u>GARDERIE : année scolaire 2026/2027</u>	<u>Tarifs 2025</u>	<u>Tarifs 2026</u>
Matin et soir (par mois) Pacy	40,04 €	40,44 €
Matin et soir (par mois) - Extérieurs Pacy	49,24 €	49,73 €
Matin (par mois) Pacy	17,10 €	17,27 €
Matin (par mois) - Extérieurs Pacy	21,21 €	21,42 €
Soir (par mois) - Pacy	24,67 €	24,92 €
Soir (par mois) - Extérieurs Pacy	27,48 €	27,75 €
Pénalité pour retard à l'école	20,56 €	20,77 €
Tarif exceptionnel par matin ou par soir - Pacy (jusqu'à 4 présences mensuelles - au-delà, le forfait s'applique)	5,52 €	5,58 €
Tarif exceptionnel par matin ou par soir - Extérieurs Pacy (jusqu'à 4 présences mensuelles - au-delà, le forfait s'applique)	7,68 €	7,76 €

Au-delà de quatre présences mensuelles, le mois est facturé en fonction du nombre de jour d'école dans le mois.

TARIFS PERISCOLAIRE - Ecole Dulong
(Tarifs 2026-2027 applicables au 1^{er} septembre 2026)

- **Tarifification à compter de l'année scolaire 2026-2027 :**

Pour mémoire la Caisse d'Allocations Familiales impose une tarification modulée en fonction du quotient familial pour permettre à la Commune de continuer à bénéficier de la Prestation de Services Obligatoire (PSO). La tarification proposée est désormais horaire et modulée comme suit :

TARIFS PERISCOLAIRE - Ecole Dulong	Tarifs 2025				Tarifs 2026			
	Matin (1h)		Soir (2h)		Matin (1h)		Soir (2h)	
	Tarif Habitants de Pacy	Tarif Habitants des autres communes	Tarif Habitants de Pacy	Tarif Habitants des autres communes	Tarif Habitants de Pacy	Tarif Habitants des autres communes	Tarif Habitants de Pacy	Tarif Habitants des autres communes
Périscolaire année 2025- 2027								
Tranches de quotient familial								
De 0 à 300 €	0,27 €	0,30 €	0,53 €	0,59 €	0,27 €	0,30 €	0,54 €	0,60 €
De 301 à 600 €	0,64 €	0,72 €	1,28 €	1,45 €	0,65 €	0,73 €	1,29 €	1,46 €
De 601 à 900 €	0,96 €	1,08 €	1,92 €	2,16 €	0,97 €	1,09 €	1,94 €	2,18 €
De 901 à 1 200 €	1,28 €	1,45 €	2,56 €	2,90 €	1,29 €	1,46 €	2,59 €	2,93 €
De 1 201 à 1 600 €	1,59 €	1,80 €	3,17 €	3,62 €	1,61 €	1,82 €	3,20 €	3,66 €
A partir de 1 601 €	1,63 €	1,85 €	3,25 €	3,70 €	1,65 €	1,87 €	3,28 €	3,74 €

Autres tarifs	Tarifs 2025	Tarifs 2026
Stage d'activités du soir - Pacy	3,30 €	3,33 €
Stage d'activités du soir - Extérieurs Pacy	4,38 €	4,42 €
Pénalité pour retard à l'école (par retard)	20,56 €	20,77 €

La tarification complète s'applique indépendamment du temps d'accueil réel de l'enfant.

Au-delà de quatre présences mensuelles, le mois est facturé en fonction du nombre de jour d'école dans le mois.

TARIFS RESTAURANT MUNICIPAL

(Tarifs 2026 - 2027 applicables au 1^{er} septembre 2026)

- Tarification à compter de l'année scolaire 2026-2027 :

En ce qui concerne les tarifs de la cantine, compte tenu de l'inflation et de l'augmentation des dépenses de fonctionnement supportées par la Commune, il est proposé d'appliquer une augmentation de 5 centimes au coût de l'accueil.

Accueil Méridien 2026 - 2027	Tarifs 2025		Tarifs 2026	
Tranche de quotient familial	Tarif d'accueil méridien pour les habitants de Pacy	Tarif d'accueil méridien pour les habitants des autres communes	Tarif d'accueil méridien pour les habitants de Pacy	Tarif d'accueil méridien pour les habitants des autres communes
De 0 à 300 €	0,31 €	0,35 €	0,36 €	0,40 €
De 301 à 600 €	0,76 €	0,87 €	0,81 €	0,92 €

Objet : R13b-2026 Tarifs de cantine, garderie et périscolaire – année scolaire 2026 - 2027

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
 Reçu en préfecture le 16/03/2026
 Publié le
 ID : 027-200063774-20260311-R13B_2026-DE

De 601 à 900 €	1,13 €	1,29 €	1,18 €	1,34 €
De 901 à 1 200 €	1,52 €	1,73 €	1,57 €	1,78 €
De 1 201 à 1 600 €	1,89 €	2,15 €	1,94 €	2,20 €
A partir de 1 601 €	1,93 €	2,20 €	1,98 €	2,25 €

Par ailleurs, en raison de l'augmentation du coût de revient d'un repas à 8,90€, il est proposé une augmentation de 5 centimes du coût forfaitaire proposé pour la restauration (durée 30 minutes).

Restauration 2026 - 2027	Tarifs 2025		Tarifs 2026	
	Tarifs pour les habitants de Pacy	Tarifs pour les habitants des autres communes	Tarifs pour les habitants de Pacy	Tarifs pour les habitants des autres communes
Tarifs	1,89 €	2,15	1,94 €	2,20 €

Le coût total de la prestation méridienne pendant la pause méridienne sera donc le suivant à compter de l'année scolaire 2026-2027 (durée 1 heure 45) :

Prestation méridienne 2026 – 2027 (accueil méridien + restauration)	Tarifs 2025		Tarifs 2026	
	Coût total de la prestation méridienne Habitants de Pacy	Coût total de la prestation méridienne habitants des autres communes	Coût total de la prestation méridienne Habitants de Pacy	Coût total de la prestation méridienne habitants des autres communes
Tranche de quotient familial				
De 0 à 300 €	2,20 €	2,50 €	2,30 €	2,60 €
De 301 à 600 €	2,65 €	3,02 €	2,75 €	3,12 €
De 601 à 900 €	3,02 €	3,44 €	3,12 €	3,54 €
De 901 à 1 200 €	3,41 €	3,88 €	3,51 €	3,98 €
De 1 201 à 1 600 €	3,78 €	4,30 €	3,88 €	4,40 €
A partir de 1 601 €	3,82 €	4,35 €	3,92 €	4,45 €
Tarif de surveillance / Projet d'Accueil Individualisé (PAI)	Application du tarif accueil méridien selon la tranche de quotient familial			

En élémentaire, le montant à facturer sera basé sur le nombre de jours d'école dans le mois multiplié par le tarif du repas applicable, selon le tableau ci-dessus.

Objet : R13b-2026 Tarifs de cantine, garderie et périscolaire – année scolaire 2026-2027

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le 16/03/2026
ID : 027-200063774-20260311-R13B_2026-DE

Par ailleurs, les coûts proposés pour le service ponctuel de restauration sont les suivants à compter de l'année scolaire 2026-2027 :

<u>RESTAURANT MUNICIPAL :</u> <u>Année scolaire 2026/2027</u>	<u>Tarifs 2025</u>	<u>Tarifs 2026</u>
Personne en stage	4,38 €	4,48 €
Visiteur	7,16	7,16 €
Repas centre aéré SNA	3,96 €	4,06 €
Repas adulte	3,43	3,53 €

Fait à Pacy sur Eure, le 11 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

**Objet : R13c-2026 Participations aux frais de scolarité dans les écoles de la
2026 – 2027**

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

Commune : année scolaire

ID : 027-200063774-20260311-R13C_2026-DE

PACY-SUR-EURE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 11 mars 2026

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Valérie BOUGAULT, Laurence MOURGUES, David GUICHARD, Stéphane BAUDOIN, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Armelle MAROILLEZ, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Frédérique ROMAN, Julien CANIN, Véronique SERVANT, Benoît BROCHETON, Michel GARNIER, Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Isabelle MACE, Christophe BOUDEWEEL, Yann DUPOND, Claire PETRY, Guillaume HUREL, Marlène JEGU, Benjamin BOUGEANT.

Pouvoirs : Véronique SERVANT à Alain DUVAL, Yann DUPOND à Benoît METAYER, Benjamin BOUGEANT à Laurence MOURGUES.

Charlotte CRAMOISAN a été élue secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 22 (dont 3 pouvoirs)

**Objet : R13c-2026 Participations aux frais de scolarité dans les écoles de la Commune : année scolaire
2026 – 2027**

Rapporteur : Alain DUVAL

Exposé des motifs : Comme chaque année il convient de définir le montant du budget alloué par élève pour les fournitures scolaires. Pour l'année scolaire 2026-2027 il est proposé une stabilité du montant alloué soit 53 € par élève.

Il est aussi nécessaire de fixer le tarif payé par les communes ne disposant pas d'école et dont les enfants sont scolarisés dans les équipements de Pacy sur Eure.

Compte tenu du prix de revient de la scolarité d'un élève constaté en 2025 qui est de :

- 2 300 € en école maternelle,
- 980 € en école élémentaire,

**Objet : R13c-2026 Participations aux frais de scolarité dans les écoles de
2026 – 2027**

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

Commune : année scolaire

ID : 027-200063774-20260311-R13C_2026-DE

Il est proposé qu'un rattrapage soit effectué sur une durée de 5 années avec un rythme linéaire de 10 % par an. (début en 2024).

Ces participations scolaires s'appliquent également pour les communes extérieures dont les élèves sont scolarisés à l'école Louis DUGUAY en dehors de celles de l'ancien SIVOS (Fains, Gadencourt, Plessis Hebert, Pacy sur Eure).

TARIFS SCOLAIRES – Participations des collectivités

(Tarifs 2026 - 2027 applicables au 1^{er} septembre 2026)

	Pour mémoire Tarifs 2025 - 2026	Tarifs 2026 – 2027
Fournitures scolaires / élève	53,00 €	53,00 €
Frais de scolarité - Ecoles Dulong, Coignard, Les Hérons et Duguay (hors communes ancien SIVOS)		Tarifs 2026 – 2027 (+ 10 %)
Participation élémentaire - Extérieurs Pacy	747.78 €	822.56 €
Participation maternelle - Extérieurs Pacy	1 370.93 €	1 508.02 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2026,

Considérant la nécessité de réétudier pour chaque année scolaire, les tarifs applicables aux différentes prestations dans les structures de la Commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : Décide d'approuver les tarifs des participations financières des communes extérieures, pour l'année scolaire 2026 – 2027 comme suit :

TARIFS SCOLAIRES – Participations des collectivités

(Tarifs 2026 - 2027 applicables au 1^{er} septembre 2026)

	Tarifs 2026 – 2027
Fournitures scolaires / élève	53,00 €
Frais de scolarité - Ecoles Dulong, Coignard, les Hérons et Duguay (hors communes ancien SIVOS)	
Participation élémentaire - Extérieurs Pacy	822.56 €
Participation maternelle - Extérieurs Pacy	1 508.02 €

Article 2 : Dit que les recettes sont inscrites au budget 2026 et suivants.

**Objet : R13c-2026 Participations aux frais de scolarité dans les écoles de
2026 – 2027**

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Commune : année scolaire
Publié le
ID : 027-200063774-20260311-R13C_2026-DE

Fait à Pacy sur Eure, le 11 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 11 mars 2026

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Valérie BOUGAULT, Laurence MOURGUES, David GUICHARD, Stéphane BAUDOIN, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Armelle MAROILLEZ, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Frédérique ROMAN, Julien CANIN, Véronique SERVANT, Benoît BROCHETON, Michel GARNIER, Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Isabelle MACE, Christophe BOUDEWEEL, Yann DUPOND, Claire PETRY, Guillaume HUREL, Marlène JEGU, Benjamin BOUGEANT.

Pouvoirs : Véronique SERVANT à Alain DUVAL, Yann DUPOND à Benoît METAYER, Benjamin BOUGEANT à Laurence MOURGUES.

Charlotte CRAMOISAN a été élue secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 22 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R14-2026 Affectation du résultat 2025 provisoire – Budget Principal

Rapporteur : Alain DUVAL

Exposé des motifs :

Le budget primitif 2026 est voté avec reprise anticipée des résultats N-1.

Cela fera l'objet d'une régularisation par une décision modificative si les résultats étaient amenés à être différents lors du vote du CFU 2025.

Les chiffres 2025 sont concordants entre la comptabilité de la commune et celle du SGC des Andelys.

Objet : R14-2026 Affectation du résultat 2025 provisoire – Budget Principal

Commune Pacy-sur-Eure

Balance Générale

EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL PACY-SUR-EURE						
BUDGET PRINCIPAL CA 2025						
		DEPENSES		RECETTES		
REALISATIONS de L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	5 744 965,92	g	6 391 657,38	646 691,46
	Section d'investissement	b	2 213 939,63	h	1 790 406,51	-423 533,12
REPORTS de N-1	Report en section de fonctionnement (R002)	c		i	2 203 140,45	2 849 831,91
	Report en section d'investissement (R001)	d	547 767,65	j		-971 300,77
TOTAL (réalisation + reports)			8 506 673,20		10 385 204,34	1 878 531,14
			=a+b+c+d		=g+h+i+j	
RESTE A REALISER A REPORTER (R.A.R.) EN N+1	Section de fonctionnement	e		k		
	Section d'investissement	f	738 651,97	l	92 799,00	-645 852,97
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1			738 651,97		92 799,00	
			=e+f		=k+l	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		5 744 965,92		8 594 797,63	2 849 831,91
	Section d'investissement		3 500 359,25		1 863 205,51	-1 617 153,74
TOTAL CUMULE			9 245 325,17		10 478 003,14	1 232 678,17
			=b+c+d+e+f		=g+h+i+j+k+l	

40000 - PACY-SUR-EURE		Exercice 2025		Résultats	
	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2024	TOUT AFFECTÉ À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RÉSULTAT DE L'EXERCICE : 2025	TRANSFERTS DE RÉSERVATION DE RÉSULTATS DES EXERCICES D'ORDRE NON SÉQUENTIEL	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE : 2025
Investissement	-347 161,46		-423 533,12		-312 360,77
Fonctionnement	2 845 934,25	642 853,40	646 491,46	0,00	2 849 831,91
TOTAL	2 498 772,79	642 853,40	202 958,34	0,00	1 878 531,14

Commentaires :

Résultats de l'exercice 2025 provisoires.
 Certifiés conforme aux écritures présentes dans Hélios au 27/02/2026.

Aux Andelys, le 27/02/2026

Le comptable du SGC des Andelys,

Jean-Marie JOSSE

Pour le Comptable
 et par délégation

L'Inspectrice
 des Finances Publiques
 Sylvie MONTAN

Service de Gestion Comptable des Andelys
 22, Avenue de la République
 27705 LES ANDELYS CEDEX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les résultats provisoires 2025 concordants entre la Commune et le SGC des Andelys,

Considérant la nécessité d'affecter les résultats provisoires de l'exercice 2025 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : Décide d'affecter le résultat provisoire 2025 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 646 691,46 €
B Résultats antérieurs reportés		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 2 203 140,45 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		+ 2 849 831,91 €
(Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)		
D 001 (si déficit)		- 971 300,77 €
R 001 (si excédent)		
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)		
Besoin de financement		- 645 852,97 €
Excédent de financement (1)		
Besoin ou excédent de financement F	=D+E	- 1 617 153,74 €
AFFECTATION = C	=G+H	+ 2 849 831,91 €
1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement		
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		- 1 617 153,74 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		
		+ 1 232 678,17 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)		

(1) Origine : emprunt : 0,00 €, subvention : 0,00 € ou autofinancement : 0,00 €

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Fait à Pacy sur Eure, le 11 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

PACY-SUR-EURE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 11 mars 2026

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Valérie BOUGAULT, Laurence MOURGUES, David GUICHARD, Stéphane BAUDOIN, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Armelle MAROILLEZ, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Frédérique ROMAN, Julien CANIN, Véronique SERVANT, Benoît BROCHETON, Michel GARNIER, Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Isabelle MACE, Christophe BOUDEWEEL, Yann DUPOND, Claire PETRY, Guillaume HUREL, Marlène JEGU, Benjamin BOUGEANT.

Pouvoirs : Véronique SERVANT à Alain DUVAL, Yann DUPOND à Benoît METAYER, Benjamin BOUGEANT à Laurence MOURGUES.

Charlotte CRAMOISAN a été élue secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 22 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R15-2026 Budget Primitif 2026 – Budget Principal

Rapporteur : Alain DUVAL

Avant d'aborder le budget primitif 2026, le bilan de l'année 2025 est rappelé ci-dessous.

Dans la mesure où le CFU 2025 (Compte Financier Unique) définitif n'a pas pu être validé à ce stade, le bilan 2025 reste provisoire. Le budget 2026 pourra faire l'objet de modifications par budget supplémentaire ou décision modificative en cas de besoin.

Objet : R15-2026 Budget Primitif 2026 – Budget Principal

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
 Reçu en préfecture le 16/03/2026
 Publié le
 ID : 027-200063774-20260311-R15_2026-DE

Commune Pacy-sur-Eure

Balance Générale

EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL PACY-SUR-EURE						
BUDGET PRINCIPAL CA 2025						
		DEPENSES		RECETTES		
REALISATIONS de L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	5 744 965,92	g	6 391 657,38	646 691,46
	Section d'investissement	b	2 213 939,63	h	1 790 406,51	-423 533,12
REPORTS de N-1	Report en section de fonctionnement (R002)	c		i	2 203 140,45	2 849 831,91
	Report en section d'investissement (R001)	d	547 767,65	j		-971 300,77
TOTAL (réalisation + reports)			8 506 673,20		10 385 204,34	1 878 531,14
			=a+b+c+d		=g+h+i+j	
RESTE A REALISER A REPORTER (R.A.R.) EN N+1	Section de fonctionnement	e		k		
	Section d'investissement	f	738 651,97	l	92 799,00	-645 852,97
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1			738 651,97		92 799,00	
			=e+f		=k+l	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		5 744 965,92		6 594 797,83	2 849 831,91
	Section d'investissement		3 500 359,25		1 863 205,51	-1 617 153,74
	TOTAL CUMULE		9 245 325,17		10 478 003,34	1 232 678,17
			=a-b-c-d-e+f		=g-h-i-j+k+l	

40000 - PACY-SUR-EURE		Exercice 2025		Résultats	
	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PROVISIONNEL - 2024	SANT AFFICHÉE A L'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE - 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE - 2025
Investissement	-547 767,65		-423 533,12		-971 300,77
Fonctionnement	2 849 831,91	645 852,97	646 691,46	0,00	2 849 831,91
TOTAL	2 298 326,40	645 852,97	223 158,34	0,00	1 878 531,14

Commentaires :

Résultats de l'exercice 2025 provisoires.
 Certifiés conforme aux écritures présentes dans Hélios au 27/02/2026.

Aux Andelys, le 27/02/2026

Le comptable du SGC des Andelys,

Jean-Marie JOSSE

Pour le Comptable
 et par délégation

L'inspectrice
 des Finances Publiques
 Sylvie MONTAN

Service de Gestion Comptable des Andelys
 22, Avenue de la République
 27705 LES ANDELYS CEDEX

1 – Fonctionnement :

- Recettes : 6 391 657,38 €
- Dépenses : 5 744 965,92 €
- Excédent : 646 691,46 €

2 – Investissement :

- Recettes : 1 790 406,51€
- Dépenses : 2 213 939,63 €
- Restes à réaliser en dépenses : 738 651,97 €
- Restes à réaliser en recettes : 92 799,00 €
- Besoin de financement total : 645 852,97 €

3 – Balance globale 2025 après reprises des éléments 2025 :

- Excédent : 1 232 678,17 €

Le budget primitif 2026 qui vous est proposé se présente donc en recettes et en dépenses de la manière suivante :

- Fonctionnement : 7 422 738,17 €
- Investissement : 6 898 423,74 €

Les données finales du PLF (Projet de Loi de Finances) 2026 ne sont pas connues à ce jour.

Toutefois notre commune sera impactée par ces mesures selon les points suivants connus à ce jour.

- L'augmentation substantielle des cotisations CNRACL (75 000 € en 2025). En effet dans le cadre du PLF 2025 de la Sécurité Sociale, il a été décidé d'augmenter les taux de cotisation de 31,65 % en 2024 à 34,65 % en 2025 pour atteindre 43,68 % en 2028.
- La non-atteinte du quota de logements sociaux nous imposant une participation (amende) pouvant varier de 19 000 € à 49 000 €.
- La réduction, voire l'absence, de subventions d'investissements nouvelles (hors contrat de territoire) de la part des différents organismes (Etat, Région, Département, Agglomération).

Ces éléments ont été pris en compte dans l'établissement de nos projets de budgets 2026.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : DEPENSES

Opérations réelles

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Budget 2025	Réalisé 2025	Proposé B.P. 2026
2 125 838,00 €	1 900 752,85 €	2 149 378,17 €

- Les prévisions de ce chapitre ont été élaborées à partir des dépenses 2025 constatées au bilan 2025 et des contrats en vigueur. Elles tiennent compte des économies prévues et des augmentations inévitables (énergie, électricité, gaz, eau, contrats de maintenance, fournitures, assainissement, taxes, ...)

Chapitre 012 : Charges de personnel

Budget 2025	Réalisé 2025	Proposé B.P. 2026
3 050 000 €	2 831 260,56 €	3 050 000,00 €

La prévision globale de ce chapitre est basée sur les dépenses réelles des traitements en 2026 avec des effectifs au complet et sur les augmentations prévisibles en cours d'exercice.

Elle prend en compte :

- L'augmentation substantielle des cotisations CNRACL (40 000 € en 2026). En effet dans le cadre du PLF 2025 de la Sécurité Sociale, il a été décidé d'augmenter les taux de cotisation de 31,65 % en 2024 à 34,65 % en 2025 pour atteindre 43,68 % en 2028.
- Les cotisations « assurances du personnel » qui étaient imputées sur le présent chapitre 012 seront imputées sur le chapitre 011 en 2025 (77 000 €)
- L'augmentation de la masse salariale liée aux changements d'échelons et de grades prévus au cours de l'année 2025,
- L'inscription d'une prévision pour le recrutement d'agents temporaires pour pallier des arrêts de travail des agents travaillant dans les écoles, l'emploi d'un ou deux apprentis, ainsi qu'un renfort éventuel des effectifs au service technique pour faire face aux travaux d'été dans les espaces verts,

Ci-dessous le tableau des effectifs budgétaires au 1^{er} avril 2026 :

Objet : R15-2026 Budget Primitif 2026 – Budget Principal

Commune de PACY-sur-EURE - Tableau des effectifs - 1er avril 2026

ETAT DU PERSONNEL AU 18/06/2024	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP			Nbre de personnes présentes
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	
FILIERE ADMINISTRATIVE (a)		11	0	11	0	2	11	11
Attache Principale	A	1	0	1	1	0	1	1
Attaché Territorial	A	2	0	2	2	0	2	2
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteur	B	1	0	1	1	0	1	1
Adjoint Administratif Principal 1ère Classe	C	1	0	1	1	0	1	1
Adjoint Administratif Principal 2ème Classe	C	3	0	3	3	0	3	3
Adjoint Administratif	C	3	0	3	1	2	3	3
FILIERE TECHNIQUE (b)		48	0	48	42,28	4,91	47,19	46
Ingénieur territorial	A	1	0	1	0	1	1	1
Technicien Principal de 1ère classe	B	0	0	0	0	0	0	0
Technicien Principal de 2ème Classe	B	0	0	0	0	0	0	0
Technicien	B	1	0	1	1	0	1	0
Adjoint Technique Territorial	C	20	0	21	17,82	3,91	21,73	21
Adjoint Technique Principal 1ère Classe	C	9	0	9	10	0	10	10
Adjoint Technique Principal 2ème Classe	C	11	0	11	7,46	0	7,46	8
Agent de Maîtrise	C	4	0	4	4	0	4	4
Agent de Maîtrise Principal	C	2	0	2	2	0	2	2
FILIERE MEDICO-SOCIALE (c)		1	0	1	0	0	0	0
Agent Spécialisé de 1ère Classe des E.M.	C	0	0	0	0	0	0	0
Agent Spécialisé Principal 1ère Classe des E.M.	C	1	0	1	0	0	0	0
Agent Spécialisé Principal 2ème Classe des E.M.	C	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE (d)		1	0	1	0,8	0	0,8	1
Educateur territorial A.P.S. principal 2ème classe	B	1	0	1	0,8	0	0,8	1
FILIERE POLICE (e)		3	0	3	2	0	3	3
Chef de Service de Police Municipale	B	1	0	1	1	0	1	1
Brigadier Chef Principal de Police Municipale	C	2	0	2	1	0	2	2
Gardien-Brigadier de Police Municipale	C	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e)		64	0	64	50,08	6,91	56,99	61

Chapitre 014 : Atténuation de produits :

Budget 2025

49 500 €

Réalisé 2025

19 943,30 €

Proposé B.P. 2026

20 500 €

Cette dépense correspond au dégrèvement de la TFNB en faveur des jeunes agriculteurs et autres prélèvements.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Budget 2025

663 200 €

Réalisé 2025

601 624,50 €

Proposé B.P. 2026

633 600 €

Un ajustement des prévisions de dépenses a été réalisé au regard des dépenses réelles de 2025 et des besoins pour les budgets annexes.

Les principales dépenses de ce chapitre sont les suivantes :

- Les indemnités au maire et adjoints : 160 000 €, crédit correspondant au tableau voté par le Conseil Municipal du 28 février 2020.

- *Les Pertes sur créances irrécouvrables* : inscription de 16 000 € en 2026 pour annuler un certain nombre de titres impayés concernant le restaurant scolaire et la garderie, mais également des loyers. Un point précis sera à faire avec la Trésorerie.
- *Le contingent incendie du SDIS* : participation de 134 000 €.
- *Les contributions aux organismes de regroupement* : cet article regroupe nos participations aux centres de formation des apprentis, ainsi que nos participations pour les élèves de PACY scolarisés à l'extérieur.
- *Les autres contributions obligatoires* : dépense qui concerne la dotation en fournitures scolaires pour les élèves de Pacy scolarisés à l'école Jeanne d'Arc (53 € par élève).
- *La subvention de fonctionnement au CCAS* : proposée à 24 000 € suite aux constats de dépenses 2025 et des besoins 2026.
- *Art. 6574 : subvention de fonctionnement aux associations* : 270 000 €. L'attribution individuelle des subventions accordées aux associations et organismes est identique à 2026 comme l'indique la délibération spécifique.

Chapitre 66 : Charges financières

Budget 2025	Réalisé 2025	Proposé B.P. 2026
50 000 €	33 659,51 €	41 000 €

Cette inscription tient compte des intérêts des prêts en cours mais également des intérêts d'un nouvel emprunt pouvant être réalisé en 2026.

Chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Budget 2025	Réalisé 2025	Proposé B.P. 2026
10 000 €	6 280,58 €	10 000 €

Concerne les prévisions de régularisation sur des opérations de gestion, pour des titres annulés sur les exercices antérieurs et pour autres charges.

Chapitre 68 Dotations aux provisions et dépréciations

Budget 2025	Réalisé 2025	Proposé B.P. 2026
10 000 €	0 €	10 000 €

11

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement :**5 914 478,17 €**

Opérations d'ordre

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

Budget 2025

2 034 500 €

Proposé B.P. 2026

1 189 260 €

Ce chapitre ne comporte que des prévisions sans exécution.

Il s'agit de l'autofinancement provisoire pour les opérations d'investissement.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

Budget 2025

400 000,00 €

Réalisé 2025

351 218,46 €

Proposé B.P. 2026

400 000 €

Ce chapitre concerne les amortissements.

Repris en recettes de la section d'investissement au chapitre 040, compte 28 où elles contribuent au financement général des dépenses d'investissement.

Le montant des dépenses d'ordre de fonctionnement :

1 589 260 €

**TOTAL GENERAL DES DEPENSES 2026
DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

7 422 738,17 Euros

SECTION DE FONCTIONNEMENT : RECETTES

Opérations réelles

Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses

Budget 2025	Réalisé 2025	Proposé B.P. 2026
415 000 €	417 840,75 €	414 000 €

Les principales recettes de ce chapitre concernent la participation des familles à la garderie et au restaurant scolaire et le remboursement par S.N.A. des dépenses de fonctionnement qu'elle ne peut prendre en charge directement sur les compétences transférées.

Ce chapitre enregistre également le remboursement par les médecins des frais de fonctionnement des cabinets médicaux (rue A. Briand et rue J. Taupin).

Chapitre 73 : Impôts et taxes et 731 : Impositions directes

Budget 2025	Réalisé 2025	Proposé B.P. 2026
4 031 000 €	4 085 707,03 €	4 026 000 €

La principale recette de ce chapitre (2 397 000€ à l'article 731) concerne la fiscalité locale et les 3 taxes ménages que sont la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Au cours des deux dernières années, suite à l'inflation, nous constatons que notre épargne brute diminue fortement et que nos capacités d'investissements régressent.

Après 10 ans sans variation du taux, celui-ci a été augmenté de 2% en 2024 et de 1% en 2025.

Pour 2026, il est proposé d'augmenter les taux communaux de 1%.

Sur ce chapitre nous avons maintenu la totalité du produit de la taxe d'habitation, car, malgré les exonérations individuelles, l'Etat compense la totalité.

NB : Les bases d'imposition augmenteront de 0,8 % selon la loi de Finances 2026.

L'inflation 2025 a été de 1% environ selon les sources.

Les taux moyens pondérés des 3 taxes ménages sont donc les suivants :

	2023	2024	2025	2026
Taxe d'habitation	10,42 %	10,63 %	10,74 %	10,85 %
Taxe sur foncier bâti	26,25 %	47,42 %	47,89 %	48,37 %
Taxe sur foncier non bâti	48,60 %	49,57 %	50,07 %	50,57 %

L'article 73211 « Attribution de compensation »

Le montant total des attributions de compensation de la part de SNA s'élève à **1 475 000 €**.

L'article 73221 « Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) »

« La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) » : elle enregistre la compensation versée par l'Etat suite à la suppression du Fonds Départemental de Péréquation de la taxe professionnelle. Le montant notifié pour l'année 2025 était de 61 921 €.

Pour 2026 il est estimé à 63 000 €.

L'article 73141 « Taxe sur l'électricité », Recette prévisionnelle de 45 000 €, mais cette recette est très fluctuante.

Chapitre 74 : Dotations, subventions et participations

Budget 2025	Réalisé 2025	Proposé B.P. 2026
1 435 000 €	1 576 805,72 €	1 460 000 €

- **Art. 741 Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) :**
Art. 74111 : Dotation forfaitaire des communes :

Le montant de 420 000 € est la reconduction de la recette de 2025.

Cependant, nous n'avons pas encore la notification officielle de la DGF 2026.

- **Art 741211 : Dotation de solidarité Rurale :**
Nous n'avons pas inscrit d'augmentation pour cette recette mais simplement la reconduction des recettes de 2025, soit 400 000 €.

Cette somme sera modifiée lors d'une décision modificative suivant la notification officielle.

- **Art. 741127 Dotation Nationale de Péréquation :**
En attente de la notification officielle de cette dotation, nous inscrivons 80 000 €, montant identique à la recette de 2025.
- **Art. 744 FCTVA :** 20 000 €
Cette somme représente la récupération de TVA sur entretien de voirie et bâtiments publics.
- **Art. 74741 Participation des communes :** Participations pour les enfants scolarisés à Pacy et n'habitant pas Pacy et participation des Communes de l'ex SIVOS de St Aquilin.
Pour 2026 la recette prévisionnelle s'élève à 180 000 €.
- **Art. 747888 Participation Autres organismes :** provenant de la CAF pour le périscolaire (PSO) 60 000 €.
- **Art. 748312 Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) : 0 €.**
Avec le « FNGIR » cette recette enregistrerait la compensation versée par l'Etat suite à la suppression du Fonds Départemental de Péréquation de la taxe professionnelle. Cette somme était figée sur la base du montant de F.D.T.P. perçu en 2010. Mais pour notre commune elle est ramenée à zéro en 2025 (31 000 € en 2024).
- **Art. 74833 : Compensation au titre des taxes (Foncier, Habitation) :** Il s'agit d'une compensation versée par l'Etat lorsqu'il décide des mesures d'allègement sur les taxes perçues par les collectivités. Faute de notification officielle, nous avons maintenu les montants perçus en 2025 (225 000 €). Ces montants devront-êtré ajustés après notification.
- **Art. 7485 Dotation pour titres sécurisés :** dotation forfaitaire pour l'établissement des passeports et des cartes nationales d'identité (30 000 €).
- **Art 7488 Autres :** Cette article comptabilise la subvention de fonctionnement de l'Etat pour l'Espace France Services (45 000 €).

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Budget 2025	Réalisé 2025	Proposé B.P. 2026
229 347 €	217 707,95 €	200 000 €

Il s'agit dans ce chapitre des revenus des immeubles dont la commune est propriétaire et de la participation de Ménilles au fonctionnement du stade (130 000 €) et de dons et legs.

Chapitre 013 : Atténuation de charges

Budget 2025	Réalisé 2025	Proposé B.P. 2026
20 000 €	36 464,86 €	20 000 €

Ce chapitre concerne le remboursement par les assurances des rémunérations et charges sociales du personnel en arrêt de maladie ou accident de service.

Chapitre 76 : Produits financiers

Budget 2025	Réalisé 2025	Proposé B.P. 2026
50,55 €	34,34 €	60 €

Parts sociales du Crédit Agricole.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Budget 2025	Réalisé 2025	Proposé B.P. 2026
0 €	0 €	95 000 €

Montant des recettes réelles de fonctionnement : 6 120 060 €

Opérations d'ordre

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

- *Article 722 : Production immobilisée (Travaux en régie)*

Budget 2025	Réalisé 2025	Proposé B.P. 2026
59 500,00 €	57 097,73 €	70 000 €

Il s'agit, dans ce chapitre, de la neutralisation des dépenses constatées durant l'exercice en section de fonctionnement et résultant des travaux en régie réalisés par nos services techniques.

Montant des recettes d'ordre de fonctionnement : 70 000 €

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2026 :
6 190 060 €uros**

Chapitre 002 : Excédents antérieurs reportés : 1 232 678,17 €

Il s'agit, après affectation du résultat au compte 1068, de l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2025, constaté au compte financier unique.

**TOTAL GENERAL DES RECETTES 2026
DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
7 422 738,17 €uros**

SECTION D'INVESTISSEMENT : RECETTES

Opérations d'équipement

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : 2 168 010,00 €

Chapitre 13 : Subventions d'investissement			RAR 2025	Prévisions 2026	Total
13.	1311.	Etat et établissements nationaux	30 720,00 €	918 311,00 €	949 031,00 €
13.	1312.	Régions	10 000,00 €	611 400,00 €	621 400,00 €
13.	1313.	Départements	45 029,00 €	- €	45 029,00 €
13.	13151.	GFP de rattachement		545 500,00 €	545 500,00 €
13.	1321.	Etat et établissements nationaux			- €
13.	1322.	Régions	7 050,00 €		7 050,00 €
13.	1323.	Départements			- €
13.	13251.	GFP de rattachement			- €
13.	1328.	Autres			- €
13.	13361.	Dotations d'équipement des territoires ruraux			- €
13.	1345.	Produits des amendes de radars automatiques			- €
13.	13461.	Dotations d'équipement des territoires ruraux			- €
13.	13462.	Dotation de soutien à l'investissement local			- €
Total du chapitre 13			92 799,00 €	2 075 211,00 €	2 168 010,00 €

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 1 000 000 €

Il est proposé de réaliser **un emprunt de 1 000 000 €** au titre du BP 2026 destiné aux nouveaux vestiaires du stade et à l'isolation thermique de la salle Sylvie LEHONGRE.

Montant des recettes d'équipement :

3 168 010,00 €

Opérations financières

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 510 000 €

- **Article 10222 : Le Fonds de compensation de la T.V.A. : 500 000 €**

C'est le montant des dépenses d'investissements qui sert de base au calcul au Fonds de Compensation de la T.V.A. (FC TVA) reversé à la commune.

Les prévisions portent sur les dépenses du dernier trimestre 2025 et des dépenses des 3 premiers trimestres de 2026.

- **Article 10226 : Taxe d'Aménagement (TA) = 10 000 €**

Prévision de la recette 2026.

- **Article 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 617 153,74 €**

Il s'agit d'une affectation d'une partie du résultat de fonctionnement constaté au Compte Financier Unique provisoire 2025 affecté au Budget Primitif 2026 pour satisfaire le besoin de financement de la section d'investissement.

Chapitre 024 – Produits de cessions immobilières : 95 000 €

Montant total des recettes réelles d'investissement (y compris 1068) :

5 390 163,74 €

Opérations d'ordre

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : 1 108 260 €

Il s'agit de l'estimation de virement de la section de fonctionnement.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 400 000 €

Compte 28 : Amortissement des immobilisations : 400 000 €

Cette recette, correspond aux dépenses inscrites au chapitre 042 de la section de fonctionnement. Elle contribue au financement général des dépenses de la section d'investissement.

Montant total des recettes d'ordre d'investissement :

1 508 260 €

**TOTAL GENERAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 2026
DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT S'ELEVE A :**

6 898 423,74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : DEPENSES

Opérations financières

Chapitre 16– Emprunts et dettes assimilées : 401 000 €

- **Article 16411 : Emprunts en euros : 401 000 €**

Cet article concerne pour 2026 le remboursement du capital des emprunts en cours et une partie de l'emprunt nouveau 2026.

Chapitres 20, 204, 21, 23 : immobilisations 2026 : 5 456 122,97 €

Les restes à réaliser représentent, en dépenses, 738 651,97 €.

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 92 799,00 €.

Les principales propositions nouvelles d'investissement, pour 2026, sont très provisoires. Il appartiendra au nouveau Conseil Municipal de les définir avec précision :

- Vestiaires du stade et salle Sylvie LEHONGRE : 3 000 000 €
- Bâtiments : 600 000 € (dont Ecole Les Hérons pour 220 000 €)
- Voirie : 500 000 €
- Aménagements : 300 000 €
- Autres investissements : 400 000 €
- Acquisition de biens immobiliers : 60 000 €
- Eclairage public et enfouissement des réseaux : 50 000 €
- Travaux au Stade hors vestiaires : 100 000 €

Soit un montant total prévisionnel d'environ 4 660 000 €.

Montant total des dépenses réelles d'investissement 2026 :

5 927 122,97 €

Opérations d'ordre

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections = 0 €

Montant total des dépenses d'ordre d'investissement : 0 €

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :

971 300,77 €

**TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE 2026
DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT S'ELEVE A :
6 898 423,74 Euros**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 3 Août 2016, actant la création de ladite Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure,

Vu le Débat d'orientations budgétaires du 11 Février 2026,

Considérant la nécessité de voter les budgets communaux avant la date du 30 Avril 2026.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2026 du budget principal de la Commune tel que présenté en annexe et qui s'équilibre en section de fonctionnement à 7 422 738,17 € et en section d'investissement à 6 898 423,74 €.
- D'approuver le versement d'une subvention de 900 € vers le budget annexe « opérations immobilières sur espace d'activités médicales » pour la prise en charge du déficit de fonctionnement ce budget annexe.

Budget primitif principal 2026

FONCTIONNEMENT - RECAPITULATIF

	Budget 2025		BP 2026
	Budget total	Réalisé total	
Dépenses de fonctionnement			
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 125 838,00 €	1 901 059,95 €	2 149 378,17 €
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 050 000,00 €	2 831 260,56 €	3 050 000,00 €
Chapitre 014 - Atténuation de produits	49 500,00 €	19 943,30 €	20 500,00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	2 034 500,00 €	- €	1 108 260,00 €
Chapitre 042 - Opération d'ordre de transfert entre section	400 000,00 €	351 218,46 €	400 000,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	663 200,00 €	601 624,50 €	633 600,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	50 000,00 €	33 659,51 €	41 000,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €	6 280,58 €	10 000,00 €
Chapitre 68 - Dotation aux provisions et dépréciations	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
Total général dépenses de fonctionnement	8 393 038,00 €	5 745 046,86 €	7 422 738,17 €

	Budget 2025		BP 2026
	Budget total	Réalisé total	
Recettes de fonctionnement			
Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté	2 203 140,45 €	- €	1 232 678,17 €
Chapitre 013 : Atténuation de charges	20 000,00 €	36 464,86 €	20 000,00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	59 500,00 €	57 097,73 €	70 000,00 €
Chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes	415 000,00 €	417 840,75 €	414 000,00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes	1 629 000,00 €	1 628 345,95 €	1 629 000,00 €
Chapitre 731 : Impositions directes	2 402 000,00 €	2 457 361,08 €	2 397 000,00 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	1 435 000,00 €	1 576 805,72 €	1 460 000,00 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	229 347,00 €	217 707,95 €	200 000,00 €
Chapitre 76 : Produits financiers	50,55 €	33,34 €	60,00 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	- €	- €	- €
Total général recettes de fonctionnement	8 393 038,00 €	6 391 657,38 €	7 422 738,17 €

Budget primitif principal 2026

INVESTISSEMENT - RECAPITULATIF

	RAR 2025	BP 2026	Budget 2026
Dépenses d'investissement			
Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	- €	971 300,77 €	971 300,77 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	70 000,00 €	70 000,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
Chapitre 13 - Subvention d'investissement	- €	- €	- €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	- €	401 000,00 €	401 000,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	77 717,85 €	41 420,00 €	119 137,85 €
Chapitre 204 - Subvention d'équipement versées	3 012,26 €	66 000,00 €	69 012,26 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	276 563,55 €	990 051,00 €	1 266 614,55 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	381 358,31 €	3 620 000,00 €	4 001 358,31 €
Total général dépenses d'investissement	738 651,97 €	6 159 771,77 €	6 898 423,74 €

	RAR 2025	BP 2026	Budget 2026
Recettes d'investissement			- €
Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section investissement	- €	- €	- €
Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement	- €	1 108 260,00 €	1 108 260,00 €
Chapitre 024 : Produits de cessions d'immobilisations	- €	95 000,00 €	95 000,00 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	400 000,00 €	400 000,00 €
Chapitre 041 : Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	- €	2 127 153,74 €	2 127 153,74 €
Chapitre 13 : Subventions d'investissement	92 799,00 €	2 075 211,00 €	2 168 010,00 €
Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	- €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
Chapitre 23 : Immobilisations en cours	- €	- €	- €
Total général recettes d'investissement	92 799,00 €	6 805 624,74 €	6 898 423,74 €

Fait à Pacý sur Eure, le 11 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 11 mars 2026

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Valérie BOUGAULT, Laurence MOURGUES, David GUICHARD, Stéphane BAUDOIN, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Armelle MAROILLEZ, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Frédérique ROMAN, Julien CANIN, Véronique SERVANT, Benoît BROCHETON, Michel GARNIER, Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Isabelle MACE, Christophe BOUDEWEEL, Yann DUPOND, Claire PETRY, Guillaume HUREL, Marlène JEGU, Benjamin BOUGEANT.

Pouvoirs : Véronique SERVANT à Alain DUVAL, Yann DUPOND à Benoît METAYER, Benjamin BOUGEANT à Laurence MOURGUES.

Charlotte CRAMOISAN a été élue secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 22 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R16-2026 Budget Primitif 2026 - Budget annexe « Aménagement de l'Espace d'Activités Médicales »

Rapporteur : Alain DUVAL

Exposé des motifs :

Le budget annexe de l'espace d'activités médicales est un budget HT assujetti à la TVA et qui enregistre les dépenses liées à la commercialisation et à l'équipement des terrains commercialisables.

Le budget annexe de l'espace d'activités médicales enregistre également les dépenses et les recettes liées aux écritures consécutives à la gestion des stocks de terrains aménagés ou à aménager.

Objet : R16-2026 Budget Primitif 2026 - Budget annexe « Aménager Médicales »

Nous n'indiquerons dans ce rapport que les dépenses et les recettes réelles concernant les études et les travaux d'aménagement programmés pour l'exercice 2026.

Le budget primitif 2026 est voté avec reprise anticipée des résultats N-1.

Cela fera l'objet d'une régularisation par une décision modificative si les résultats étaient amenés à être différents lors du vote du CFU 2025.

Les chiffres 2025 sont concordants entre la comptabilité de la commune et celle du SGC des Andelys.

EXECUTION DU BUDGET ANNEXE AEAM						
		BUDGET AEAM CA 2025				
		DEPENSES		RECETTES		
REALISATIONS de L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	188 417,79	g	185 208,97	-3 208,82
	Section d'investissement	b	202 794,73	h	178 830,73	-23 964,00
REPORTS de L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (R002)	c		i	5 275,04	2 066,22 Fonctionnement
	Report en section d'investissement (R001)	d	158 830,73	j		-182 794,73 Investissement
TOTAL (réalisation + reports)			550 043,25		369 314,74	-180 728,51
			=a+b+c+d		=g+h+i+j	
RESTE A REALISER A REPORTER (R.A.R.) EN N+1	Section de fonctionnement	e		k		
	Section d'investissement	f		l		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		0,00		0,00	0,00 Solde des R&R
			=e+f		=k+l	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		188 417,79		190 484,01	2 066,22 Excédent de fonctionnement
			=a+c+e		=g+i+k	
	Section d'investissement		361 625,46		178 830,73	-182 794,73 Déficit d'investissement
			=b+d+f		=h+j+l	
TOTAL CUMULE			550 043,25		369 314,74	-180 728,51
			=a+b+c+d+e+f		=g+h+i+j+k+l	

Objet : R16-2026 Budget Primitif 2026 - Budget annexe « Aménagement Médicales »

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le **Espace d'Activités**

ID : 027-200063774-20260311-R16_2026-DE

40001 - AMENAGT ESPACE ACTIV MEDICALES		Exercice 2025		Résultats	
	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2024	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RÉSULTAT DE L'EXERCICE : 2025	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE : 2025
Investissement	-158 830,73		-23 964,00	0,00	-182 794,73
Fonctionnement	5 275,04	0,00	-3 208,82	0,00	2 066,22
TOTAL	-153 555,69	0,00	-27 172,82		-180 728,51

Commentaires :

Résultats de l'exercice 2025 provisoires.

Certifiés conforme aux écritures présentes dans Hélios au 23/02/2026.

Aux Andelys, le 23/02/2026

Le comptable du SGC des Andelys,

Jean-Marie JOSSE
Inspecteur Division des Finances Publiques
Responsable du SGC des Andelys

Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES H.T.

Les prévisions de dépenses réelles pour l'année 2026, qui s'élèvent à **105 271,49 €** et sont les suivantes :

- Poursuite de l'aménagement de la voirie définitive de l'espace d'activités médicales :
✓ Travaux de voirie et trottoirs : 105 261,49 € (voirie réseaux pour 2 terrains et démolition).
- Régularisation des déclarations de TVA sur l'année 2026 pour 10€.

Les opérations d'ordre s'élèvent à **182 794,73 €** et concernent :

- L'annulation des stocks arrêtés au 31 décembre 2025 pour 182 794,73€.

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT HT : 288 066,22€

RECETTES H.T.

Les prévisions de recettes réelles pour l'année 2026, qui s'élèvent à **36 000 €**.

En 2026, prévision de vente sur 2 terrains pour une surface totale de 300m² à 120 €/m², soit une recette HT de 36 000 €.

Les opérations d'ordre s'élèvent à **250 000 €** et concernent :

- Constatation du stock final arrêté au 31 décembre 2026 pour 250 000 € (avec prise en compte des travaux 2026 et la valorisation de la vente des 2 nouveaux terrains)

Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 2 066,22 €

Il s'agit d'une reprise anticipée du résultat 2025 qui sera ajusté au besoin après le vote du CFU.

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT HT : 288 066,22 €

Section d'INVESTISSEMENT

RECETTES H.T.

Les prévisions de **recettes d'équipement pour l'année 2026**, qui s'élèvent à **250 000 €**.

Inscription d'un emprunt de 250 000 € afin d'assurer l'équilibre budgétaire de ce budget. Cet emprunt ne sera pas réalisé mais assurera l'équilibre budgétaire en attendant la vente d'autres parcelles et le bilan définitif du lotissement.

Les opérations de recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 182 794,73 €

et concernent l'annulation des stocks arrêtés au 31 décembre 2025 pour 182 794,73 €

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT HT : 432 794,73 €

DEPENSES H.T.

Les prévisions de **dépenses d'équipement pour l'année 2026**, qui s'élèvent à **0 €**.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées :

Le remboursement du capital d'emprunt (200 000€ en 2015) s'est achevé en décembre 2025.

Les opérations de dépenses d'ordre d'investissement s'élèvent à 250 000 €

et concernent l'intégration du stock final arrêté au 31 décembre 2026, la prise en compte des travaux 2026 et la valorisation de la vente des 2 nouveaux terrains .

Chapitre 001 : Solde d'exécution négatif reporté : 182 794,73 €

Déficit d'investissement reporté, résultat anticipé qui sera régularisé au besoin après le vote du CFU 2025.

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HT : 432 794,73 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 3 Août 2016, actant la création de ladite Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure,

Objet : R16-2026 Budget Primitif 2026 - Budget annexe « Aménagement de l'Espace d'Activités Médicales »

Vu le rapport d'orientations budgétaires du 11 février 2026,

Considérant la nécessité de voter les budgets communaux avant la date du 30 Avril 2026.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe de « l'Espace d'Activités Médicales » (tel que présenté ci-après) qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement à 288 066,22€,
- en section d'investissement à 432 794,73 €.

Fait à Pacy sur Eure, le 11 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE

BUDGET ANNEXE ESPACE D'ACTIVITES MEDICALES

BUDGET PRIMITIF 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Vue d'ensemble - Dépenses

Chap.	Libellés	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	65 466,81 €	5 278,56 €	105 261,49 €
65	Autres charges de gestion courante	1 800,00 €	1 717,00 €	10,00 €
66	Charges financières	177,50 €	177,50 €	0,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		67 444,31 €	7 173,06 €	105 271,49 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	178 830,73 €	178 830,73 €	182 794,73 €
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	2 414,00 €	2 414,00 €	0,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		181 244,73 €	181 244,73 €	182 794,73 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		248 689,04 €	188 417,79 €	288 066,22 €
002	Déficit antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		248 689,04 €	188 417,79 €	288 066,22 €

Vue d'ensemble - Recettes

Chap.	Libellés	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
70	Produits des services, du domaine & ventes div.	36 000,00 €	0,00 €	36 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,24 €	0,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		36 000,00 €	0,24 €	36 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	205 000,00 €	182 794,73 €	250 000,00 €
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la section de fonct.	2 414,00 €	2 414,00 €	0,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		207 414,00 €	185 208,73 €	250 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		243 414,00 €	185 208,97 €	286 000,00 €
002	Excédent antérieur reporté	5 275,04 €	0,00 €	2 066,22 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		248 689,04 €	185 208,97 €	288 066,22 €

Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE

BUDGET ANNEXE

ESPACE D'ACTIVITES MEDICALES

BUDGET PRIMITIF 2026

SECTION D'INVESTISSEMENT

VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES

Chap.	Libellés	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
Total des dépenses réelles d'Investissement		20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	205 000,00 €	182 794,73 €	250 000,00 €
Total des dépenses d'ordre d'Investissement		205 000,00 €	182 794,73 €	250 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		225 000,00 €	202 794,73 €	250 000,00 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	158 830,73 €	0,00 €	182 794,73 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		383 830,73 €	202 794,73 €	432 794,73 €

VUE D'ENSEMBLE - RECETTES

Chap.	Libellés	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
16	Emprunts et dettes assimilées	205 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
Total des recettes réelles d'Investissement		205 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	178 830,73 €	178 830,73 €	182 794,73 €
Total des recettes d'ordre d'Investissement		178 830,73 €	178 830,73 €	182 794,73 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		383 830,73 €	178 830,73 €	432 794,73 €
001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		383 830,73 €	178 830,73 €	432 794,73 €

PACY-SUR-EURE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 11 mars 2026

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Valérie BOUGAULT, Laurence MOURGUES, David GUICHARD, Stéphane BAUDOIN, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoît METAYER, Corinne FISCHER, Armelle MAROILLEZ, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Frédérique ROMAN, Julien CANIN, Véronique SERVANT, Benoît BROCHETON, Michel GARNIER, Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Isabelle MACE, Christophe BOUDEWEEL, Yann DUPOND, Claire PETRY, Guillaume HUREL, Marlène JEGU, Benjamin BOUGEANT.

Pouvoirs : Véronique SERVANT à Alain DUVAL, Yann DUPOND à Benoît METAYER, Benjamin BOUGEANT à Laurence MOURGUES.

Charlotte CRAMOISAN a été élue secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 22 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R17-2026 Affectation du résultat 2025 provisoire : Budget annexe « Gendarmerie »

Rapporteur : Alain DUVAL

Exposé des motifs :

Le budget primitif 2026 est voté avec reprise anticipée des résultats N-1.

Cela fera l'objet d'une régularisation par une décision modificative si les résultats étaient amenés à être différents lors du vote du CFU 2025.

Les chiffres 2025 sont concordants entre la comptabilité de la commune et celle du SGC des Andelys.

Objet : R17-2026 Affectation du résultat 2025 provisoire : Budget annexe

EXECUTION DU BUDGET ANNEXE GENDARMERIE

		BUDGET GENDARMERIE CA 2025				
		DEPENSES		RECETTES		
REALISATIONS de L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	91 728,56	g	261 489,42	169 760,86
	Section d'investissement	b	891 487,34	h	919 949,33	28 461,99
REPORTS de N-1	Report en section de fonctionnement (R002)	c		i	84 321,93	254 082,79 Fonctionnement cumulé
	Report en section d'investissement (R001)	d	152 983,66	j		-124 521,67 Investissement cumulé
TOTAL (réalisation + reports)			1 136 199,56		1 265 760,68	129 561,12
			=a+b+c+d		=g+h+i+j	
RESTE A REALISER A REPORTER (R.A.R.) EN N+1	Section de fonctionnement	e		k		
	Section d'investissement	f	1 867,05	l	0,00	-1 867,05 Solde des RAR
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1			1 867,05		0,00	
			=e+f		=k+l	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		91 728,56		345 811,35	254 082,79 Excédent de fonctionnement
	Section d'investissement		1 046 338,05		919 949,33	-126 388,72 Déficit d'investissement
TOTAL CUMULE			1 138 066,61		1 265 760,68	127 694,07
			=a+b+c+d+e+f		=g+h+i+j+k+l	

40002 - GENDARMERIE - PACY-SUR-EURE		Exercice 2025		Résultats	
	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2024	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RÉSULTAT DE L'EXERCICE : 2025	TRANSFÈRE OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE : 2025
Investissement	-152 983,66		28 461,99	0,00	-124 521,67
Fonctionnement	220 476,61	136 154,68	169 760,86	0,00	254 082,79
TOTAL	67 492,95	136 154,68	198 222,85		129 561,12

Commentaires :

Résultats de l'exercice 2025 provisoires.
Certifiés conforme aux écritures présentes dans Hélios au 23/02/2026.

Aux Andelys, le 23/02/2026 Le comptable du SGC des Andelys,

Jean-Marie JOSSE
Jean-Marie JOSSE
Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques
Responsable du SGC des Andelys

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les résultats provisoires 2025 concordants entre la Commune et le SGC des Andelys,

Considérant la nécessité d'affecter les résultats provisoires de l'exercice 2025 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Objet : R17-2026 Affectation du résultat 2025 provisoire : Budget annex

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : Décide d'affecter le résultat provisoire 2025 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		
Résultat de fonctionnement		
A Résultat de l'exercice		
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 169 760,86 €
B Résultats antérieurs reportés		
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 84 321,93 €
C Résultat à affecter		
= A+B (hors restes à réaliser)		+ 254 082,79 €
(Si c'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)		
D 001 (si déficit)		- 124 521,67 €
R 001 (si excédent)		
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)		
Besoin de financement		
Excédent de financement (1)		+ 1 867,05 €
Besoin ou excédent de financement F	=D+E	- 126 388,72 €
AFFECTATION = C	=G+H	+ 254 082,79 €
1) G Affectation en réserves R 1068 en investissement		- 126 388,72 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		+ 127 694,07 €
DEFICIT REPORTE D 002 (4)		

(1) Origine : emprunt : 0,00 €, subvention : 0,00 € ou autofinancement : 0,00 €

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Objet : R17-2026 Affectation du résultat 2025 provisoire : Budget annex

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 027-200063774-20260311-R17_2026-DE

Fait à Pacý sur Eure, le 11 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Yves LELOUTRE

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 11 mars 2026

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Valérie BOUGAULT, Laurence MOURGUES, David GUICHARD, Stéphane BAUDOIN, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Armelle MAROILLEZ, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Frédérique ROMAN, Julien CANIN, Véronique SERVANT, Benoît BROCHETON, Michel GARNIER, Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Isabelle MACE, Christophe BOUDEWEEL, Yann DUPOND, Claire PETRY, Guillaume HUREL, Marlène JEGU, Benjamin BOUGEANT.

Pouvoirs : Véronique SERVANT à Alain DUVAL, Yann DUPOND à Benoît METAYER, Benjamin BOUGEANT à Laurence MOURGUES.

Charlotte CRAMOISAN a été élue secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 22 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R18-2026 Budget Primitif 2026 – Budget annexe « Gendarmerie »

Rapporteur : Alain DUVAL

Exposé des motifs :

Le budget annexe « Gendarmerie », créé en 2018, est un budget qui enregistre les dépenses liées à la construction de locaux administratifs, techniques et de 21 logements, ainsi qu'à leur exploitation.

Le budget annexe « Gendarmerie » est un budget HT assujéti à la TVA.

Les locaux sont occupés depuis le 1^{er} juillet 2022.

Le bail a été finalisé et signé le 14 octobre 2022 avec la Gendarmerie et la Direction Départementale des Finances Publiques.

Une convention de mandat de gestion des locaux a été signée avec Mon Logement 27 (ML27).

Objet : R18-2026 Budget Primitif 2026 – Budget annexe « Gendarmerie »

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
 Reçu en préfecture le 16/03/2026
 Publié le
 ID : 027-200063774-20260311-R18_2026-DE

Le budget 2026 porte sur deux points principaux :

- 1/ Le fonctionnement classique d'une location avec la perception des loyers et les obligations du propriétaire qu'est la Commune,
- 2/ L'investissement portant sur des travaux d'amélioration des locaux.

Le budget primitif 2026 est voté avec reprise anticipée des résultats N-1.

Cela fera l'objet d'une régularisation par une décision modificative si les résultats étaient amenés à être différents lors du vote du CFU 2025.

Les chiffres 2025 sont concordants entre la comptabilité de la commune et celle du SGC des Andelys.

EXECUTION DU BUDGET ANNEE GENDARMERIE						
		BUDGET GENDARMERIE CA 2025				
		DEPENSES		RECETTES		
REALISATIONS de L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	91 728,56	g	261 489,42	169 760,86
	Section d'investissement	b	891 487,34	h	919 949,33	28 461,99
REPORTS de N-1	Report en section de fonctionnement (R002)	c		i	84 321,93	254 082,79 Fonctionnement c
	Report en section d'investissement (R001)	d	152 983,66	j		-124 521,67 Investissement cum
TOTAL (réalisation + reports)			1 136 199,56		1 265 760,68	129 561,12
			=a+b+c+d		=g+h+i+j	
RESTE A REALISER A REPORTER (R.A.R.) EN N+1	Section de fonctionnement	e		k		
	Section d'investissement	f	1 867,05	l	0,00	-1 867,05 Solde des RAR
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		1 867,05		0,00	
			=e+f		=k+l	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		91 728,56		345 811,35	254 082,79 Excédent de fonctionnement
			=a+c+e		=g+i+k	
	Section d'investissement		1 046 338,05		919 949,33	-126 388,72 Deficit d'investissement
			=b+d+f		=h+j+l	
TOTAL CUMULE			1 138 066,61		1 265 760,68	127 694,07
			=a+b+c+d+e+f		=g+h+i+j+k+l	

40002 - GENDARMERIE - PACY-SUR-EURE		Exercice 2025		Résultats	
	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE FINANCIER : 2024	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RÉSULTAT DE L'EXERCICE : 2025	TRANSFERT DU INTÉGRATION DE RÉSULTATS EN OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE : 2025
Investissement	-152 983,66		28 461,99	0,00	-124 521,67
Fonctionnement	220 476,61	136 154,68	169 760,86	0,00	254 082,79
TOTAL	67 492,95	136 154,68	198 222,85		129 561,12

Commentaires :

Résultats de l'exercice 2025 provisoires.

Certifiés conforme aux écritures présentes dans Hélios au 23/02/2026.

Aux Andelys, le 23/02/2026

Le comptable du SGC des Andelys,

Jean-Marie JCSS
Jean-Marie JCSS
Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques
Responsable du SGC des Andelys

Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES H.T.**Chapitre 011 : Charges à caractère général : 76 100,00 €**

Les dépenses portent sur le contrat de mandat de gestion avec ML27, les primes d'assurances, la taxe foncière et une provision pour entretien des bâtiments.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 10 €

Correspond aux écritures de régularisation de TVA suite aux déclarations de l'année.

Chapitre 66 : Charges financières : 44 075,00 €

Correspond aux intérêts des emprunts réalisés pour la construction.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement : 267 829,07 €.**Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 500,00€**

Correspond aux dotations d'amortissements.

Montant TOTAL des dépenses de fonctionnement 2026 : 388 514,07 €**RECETTES H.T.****Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 260 820,00 €**

Cette recette provient du versement du montant annuel HT des loyers.

Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 127 694,07 €

Reprise anticipée du résultat qui sera régularisée au besoin après le vote du CFU 2025.

Montant TOTAL des recettes de fonctionnement 2025 : 388 514,07 €

Section d'INVESTISSEMENT

RECETTES :

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement : 267 829,07 €.

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 500,00 €.

Correspond aux dotations d'amortissement

Chapitre 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 126 388,72€

Ce montant correspond au besoin de financement de la section d'investissement avec reprise anticipée du résultat 2025 qui sera ajusté au besoin après le vote du CFU 2025.

Montant Total des recettes d'investissement 2026 : 394 717,79 €

DEPENSES H.T. :

Les dépenses correspondent aux remboursements de capital des emprunts, aux travaux d'amélioration et au déficit constaté fin 2025 (reprise anticipée qui sera régularisée après le vote du CFU 2025).

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 73 296,12 €.

Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 70 890,00 €

Cette dépense correspond aux restes à réaliser 2025 et à des travaux d'amélioration.

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : 126 010 €

Remboursement 2026 du capital des emprunts.

Chapitre 001 : Solde d'exécution 2025 négatif reporté : 124 521,67 €.

Montant TOTAL des dépenses d'investissement 2026 : 394 717,79 €

Objet : R18-2026 Budget Primitif 2026 – Budget annexe « Gendarmerie »

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le

ID : 027-200063774-20260311-R18_2026-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 3 Août 2016, actant la création de ladite Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure,

Vu le rapport d'orientations budgétaires du 11 février 2026,

Considérant la nécessité de voter les budgets communaux avant la date du 30 Avril 2026.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe de la Gendarmerie (tel que présenté ci-après) qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à 388 514,07 €,
- en section d'investissement à 394 717,79 €.

Fait à Pacy sur Eure, le 11 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,


Yves LELOUTRE

- certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Commune de PACY-SUR-EURE

BUDGET ANNEXE GENDARMERIE

BUDGET PRIMITIF 2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Vue d'ensemble - Dépenses

Chap.	Libellés	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	87 036,15 €	44 297,18 €	76 100,00 €
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	- €	10,00 €
Total des dépenses de gestion courante		87 046,15 €	44 297,18 €	76 110,00 €
66	Charges financières	50 000,00 €	46 929,93 €	44 075,00 €
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		137 046,15 €	91 227,11 €	120 185,00 €
OPÉRATIONS D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT				
023	Virement à la section d'investissement	207 593,78 €	- €	267 829,07 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	502,00 €	501,45 €	500,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		208 095,78 €	501,45 €	268 329,07 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		345 141,93 €	91 728,56 €	388 514,07 €
002	Déficit antérieur reporté	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		345 141,93 €	91 728,56 €	388 514,07 €

Vue d'ensemble - Recettes

Chap.	Libellés	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
75	Autres produits de gestion courante	260 820,00 €	261 489,42 €	260 820,00 €
Total des recettes de gestion courante		260 820,00 €	261 489,42 €	260 820,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		260 820,00 €	261 489,42 €	260 820,00 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE				
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		260 820,00 €	261 489,42 €	260 820,00 €
002	Excédent antérieur reporté	84 321,93 €	- €	127 694,07 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		345 141,93 €	261 489,42 €	388 514,07 €

Commune de PACY-SUR-EURE

BUDGET ANNEXE GENDARMERIE

BUDGET PRIMITIF 2026

SECTION D'INVESTISSEMENT

VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES HT

Chap.	Libellés	BP 2025	Réalisé 2025	Restes à Réaliser	BP 2026	Total BP 2026
21	Immobilisations corporelles	25 000,00 €	4 033,39 €	977,05 €	72 319,07 €	73 296,12 €
23	Immobilisations en cours	70 000,00 €	8 120,00 €	890,00 €	70 000,00 €	70 890,00 €
Total des dépenses d'Equipement		95 000,00 €	12 153,39 €	1 867,05 €	142 319,07 €	144 186,12 €
16	Emprunts et dettes assimilées	125 000,00 €	124 773,95 €		126 010,00 €	126 010,00 €
Total des dépenses Financières		125 000,00 €	124 773,95 €	- €	126 010,00 €	126 010,00 €
Total des dépenses réelles d'Investissement		220 000,00 €	136 927,34 €	1 867,05 €	268 329,07 €	270 196,12 €
041	Opérations patrimoniales	754 560,00 €	754 560,00 €	- €	- €	- €
Total des dépenses d'ordre d'Investissement		754 560,00 €	754 560,00 €	- €	- €	- €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		974 560,00 €	891 487,34 €	1 867,05 €	268 329,07 €	270 196,12 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	152 983,66 €	- €	- €	124 521,67 €	124 521,67 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 127 543,66 €	891 487,34 €	1 867,05 €	392 850,74 €	394 717,79 €

VUE D'ENSEMBLE - RECETTES HT

Chap.	Libellés	BP 2025	Réalisé 2025	Restes à Réaliser	BP 2026	Total BP 2026
13	Subventions d'investissement	28 733,20 €	28 733,20 €			- €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	136 154,68 €	136 154,68 €		126 388,72 €	126 388,72 €
Total des recettes réelles d'Investissement		164 887,88 €	164 887,88 €	- €	126 388,72 €	126 388,72 €
021	Virement de la section de fonctionnement	207 593,78 €	- €		267 829,07 €	267 829,07 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	502,00 €	501,45 €		500,00 €	500,00 €
041	Opérations patrimoniales	754 560,00 €	754 560,00 €			- €
Total des recettes d'ordre d'Investissement		962 655,78 €	755 061,45 €	- €	268 329,07 €	268 329,07 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		1 127 543,66 €	919 949,33 €	- €	394 717,79 €	394 717,79 €
001	Excédent d'investissement reporté	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 127 543,66 €	919 949,33 €	- €	394 717,79 €	394 717,79 €

Objet : R19-2026 Budget Primitif 2026 du budget annexe « opérations immobilières sur EAM »



REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait de délibération du Conseil Municipal

Séance du Mercredi 11 mars 2026

Etaient présents : Yves LELOUTRE, Christian LE DENMAT, Bruno VAUTIER, Pascal LEHONGRE, Alain DUVAL, Céline MIRAUX, Hugues PERROT, Carole NOEL, Valérie BOUGAULT, Laurence MOURGUES, David GUICHARD, Stéphane BAUDOIN, Charlotte CRAMOISAN, Lydie CASELLI, Benoit METAYER, Corinne FISCHER, Armelle MAROILLEZ, Louise THOMAS, Maëlle COUANAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Frédérique ROMAN, Julien CANIN, Véronique SERVANT, Benoît BROCHETON, Michel GARNIER, Françoise AUGUSTE, Philippe LEBRETON, Isabelle MACE, Christophe BOUDEWEEL, Yann DUPOND, Claire PETRY, Guillaume HUREL, Marlène JEGU, Benjamin BOUGEANT.

Pouvoirs : Véronique SERVANT à Alain DUVAL, Yann DUPOND à Benoît METAYER, Benjamin BOUGEANT à Laurence MOURGUES.

Charlotte CRAMOISAN a été élue secrétaire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 22 (dont 3 pouvoirs)

Objet : R19-2026 Budget Primitif 2026 du budget annexe « opérations immobilières sur EAM »

Rapporteur : Alain DUVAL

Exposé des motifs :

Le budget annexe « Opérations immobilières sur Espace d'Activités Médicales », créé lors de la séance du Conseil Municipal du 10 décembre 2019, est un budget qui enregistre les dépenses liées à la construction et à la mise en location de deux locaux à usage de cabinets médicaux pour des podologues.

Le budget annexe « Opérations immobilières sur Espace d'Activités Médicales », est un budget HT assujetti à la TVA.

Objet : R19-2026 Budget Primitif 2026 du budget annexe « opérations i

Ce budget reprendra donc toutes les dépenses d'investissement liées à la construction de deux cabinets médicaux et pour équilibrer ces dépenses la commune a réalisé un emprunt dont le montant total des annuités correspond au montant total HT des loyers versés.

Le budget primitif 2026 est voté avec reprise anticipée des résultats N-1.

Cela fera l'objet d'une régularisation par une décision modificative si les résultats étaient amenés à être différents lors du vote du CFU 2025.

Les chiffres 2025 sont concordants entre la comptabilité de la commune et celle du SGC des Andelys.

EXECUTION DU BUDGET						
		BUDGET OPIM CA 2025				
		DEPENSES		RECETTES		
REALISATIONS de L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	13 825,95	g	13 233,66	-592,29
	Section d'investissement	b	11 246,43	h	11 652,34	405,91
REPORTS de N-1	Report en section de fonctionnement (R002)	c		i	2,66	-589,63 Fonctionnement c
	Report en section d'investissement (R001)	d		j	12 024,24	12 430,15 Investissement curr
TOTAL (réalisation + reports)			25 072,38		36 912,90	11 840,52
			=a+b+c+d		=g+h+i+j	
RESTE A REALISER A REPORTER (R.A.R.) EN N+1	Section de fonctionnement	e		k		
	Section d'investissement	f		l		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		0,00		0,00	0,00 Solde des RAR
			=e+f		=k+l	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		13 825,95		13 236,32	-589,63 Excédent de fonctionnement
			=a+c+g		=g+i+k	
	Section d'investissement		11 246,43		23 676,58	12 430,15 Excédent d'investissement
			=b+d+f		=h+j+l	
TOTAL CUMULE			25 072,38		36 912,90	11 840,52
			=a+b+c+d+e+f		=g+h+i+j+k+l	

40003 - OPERAT IMM ESPACE ACTIV MEDIC

Exercice 2025

Résultats

	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2024	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RÉSULTAT DE L'EXERCICE : 2025	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE : 2025
Investissement	12 024,24		405,91	0,00	12 430,15
Fonctionnement	2,66	0,00	-592,29	0,00	-589,63
TOTAL	12 026,90	0,00	-186,38		11 840,52

Commentaires :

Résultats de l'exercice 2025 provisoires.

Certifiés conforme aux écritures présentes dans Hélios au 23/02/2026.

Aux Andelys, le 23/02/2026

Le comptable du SGC des Andelys,

Jean-Marie JOSSE
Inspecteur Général des Finances Publiques
Responsable du SGC des Andelys

Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES H.T. :**Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : 10 €**

Correspond aux écritures de régularisation de TVA suite aux déclarations de l'année.

Chapitre 66 : Charges financières : 2 042,00 €**Article 66111 : Intérêts réglés à l'échéance : 2 042,00 €**

Intérêts 2026 des deux emprunts sur 20 ans (113 000 € et 126 000 €).

Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections : 11 655,00 €**Article 6811 : Dotation aux amortissements : 11 655,00 €****Chapitre 002 : Déficit de fonctionnement reporté : 589,63 €**

Reprise anticipée du résultat 2025 qui sera régularisée au besoin après le vote du CFU 2025

Montant Total des dépenses de fonctionnement 2026 : 14 296,63 € HT

RECETTES H.T. :

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante : 14 496,63€

Article 752 : Revenu des immeubles : 13 400,00 €

Montant HT des loyers des deux locataires.

Article 75822 : Prise en charge du déficit du budget annexe : 896,63 €

Montant Total des recettes de fonctionnement 2025 : 14 296,63 € HT

Section d'INVESTISSEMENT

RECETTES H.T. :

Chapitre 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 11 655,00 €

Article 28132 : immeuble de rapport : 11 655 €.

Chapitre 001 : Excédent d'investissement reporté : 12 430,15 €.

Montant Total des recettes d'investissement 2025 : 24 085,15€ HT

DEPENSES H.T. :

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 12 705,15 €

Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées : 11 380,00 €

Article 1641 : Emprunts en Euros : 11 380,00 €

Remboursement du capital des deux emprunts pour 2026

Montant Total des dépenses d'investissement 2025 : 24 085,15 € HT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Eure en date du 3 Août 2016, actant la création de ladite Commune Nouvelle de Pacy-sur-Eure,

Vu le rapport d'orientations budgétaires du 11 février 2026,

Considérant la nécessité de voter les budgets communaux avant la date du 30 Avril 2026.

Objet : R19-2026 Budget Primitif 2026 du budget annexe « opérations immobilières sur EAM »

Envoyé en préfecture le 16/03/2026

Reçu en préfecture le 16/03/2026

Publié le 16/03/2026

ID : 027-200063774-20260311-R19_2026-DE

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe « Opérations Immobilières sur EAM » (tel que présenté ci-après) qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à 14 296,63 €,
- en section d'investissement à 24 085,15 €.

Fait à Pacy sur Eure, le 11 mars 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



MAIRIE DE PACY-SUREUR
EST 120

Yves LELOUTRE

- certifie le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE
**BUDGET ANNEXE
OPERATIONS IMMOBILIERES
SUR ESPACE D'ACTIVITES MEDICALES**
BUDGET PRIMITIF 2025**SECTION DE FONCTIONNEMENT*****Vue d'ensemble - Dépenses***

Chap.	Libellés	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €	0,00 €	10,00 €
66	Charges financières	2 174,00 €	2 173,61 €	2 042,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 184,00 €	2 173,61 €	2 052,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 655,00 €	11 652,34 €	11 655,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		11 655,00 €	11 652,34 €	11 655,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		13 839,00 €	13 825,95 €	13 707,00 €
002	Déficit antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	589,63 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		13 839,00 €	13 825,95 €	14 296,63 €

Vue d'ensemble - Recettes

Chap.	Libellés	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
75	Autres produits de gestion courante	13 836,34 €	13 233,66 €	14 296,63 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 836,34 €	13 233,66 €	14 296,63 €
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		13 836,34 €	13 233,66 €	14 296,63 €
002	Excédent antérieur reporté	2,66 €	2,66 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		13 839,00 €	13 236,32 €	14 296,63 €

Commune Nouvelle de PACY-SUR-EURE**BUDGET ANNEXE
OPERATIONS IMMOBILIERES
SUR ESPACE D'ACTIVITES MEDICALES****BUDGET PRIMITIF 2026****SECTION D'INVESTISSEMENT****VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES HT**

Chap.	Libellés	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
21	Immobilisations corporelles	12 432,81 €	- €	12 705,15 €
	Total des dépenses d'Equipement	12 432,81 €	- €	12 705,15 €
16	Emprunts et dettes assimilées	11 246,43 €	11 246,43 €	11 380,00 €
	Total des dépenses Financières	11 246,43 €	11 246,43 €	11 380,00 €
	Total des dépenses réelles d'Investissement	23 679,24 €	11 246,43 €	24 085,15 €
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	23 679,24 €	11 246,43 €	24 085,15 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	- €	- €	- €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	23 679,24 €	11 246,43 €	24 085,15 €

VUE D'ENSEMBLE - RECETTES HT

Chap.	Libellés	BP 2025	Réalisé 2025	BP 2026
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 655,00 €	11 652,34 €	11 655,00 €
	Total des recettes d'ordre d'Investissement	11 655,00 €	11 652,34 €	11 655,00 €
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	11 655,00 €	11 652,34 €	11 655,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	12 024,24 €	12 024,24 €	12 430,15 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	23 679,24 €	23 676,58 €	24 085,15 €